

Cofinancé par



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE ET CREMPSE EN PERIGORD

SDE 24 : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DORDOGNE

Livre 0 – Résumé non technique	
Livre 1 – Diagnostics	
Diagnostic des émissions de GES, des consommations et production d'énergie, de la séquestration de carbone	
Qualité de l'air	
Vulnérabilité au changement climatique	
Focus sur les réseaux d'énergie	
État initial de l'environnement	X
Livre 2 – Potentiels et Stratégie	
Livre 3 – Plan d'actions	
Livre 4 – Evaluation environnementale stratégique	

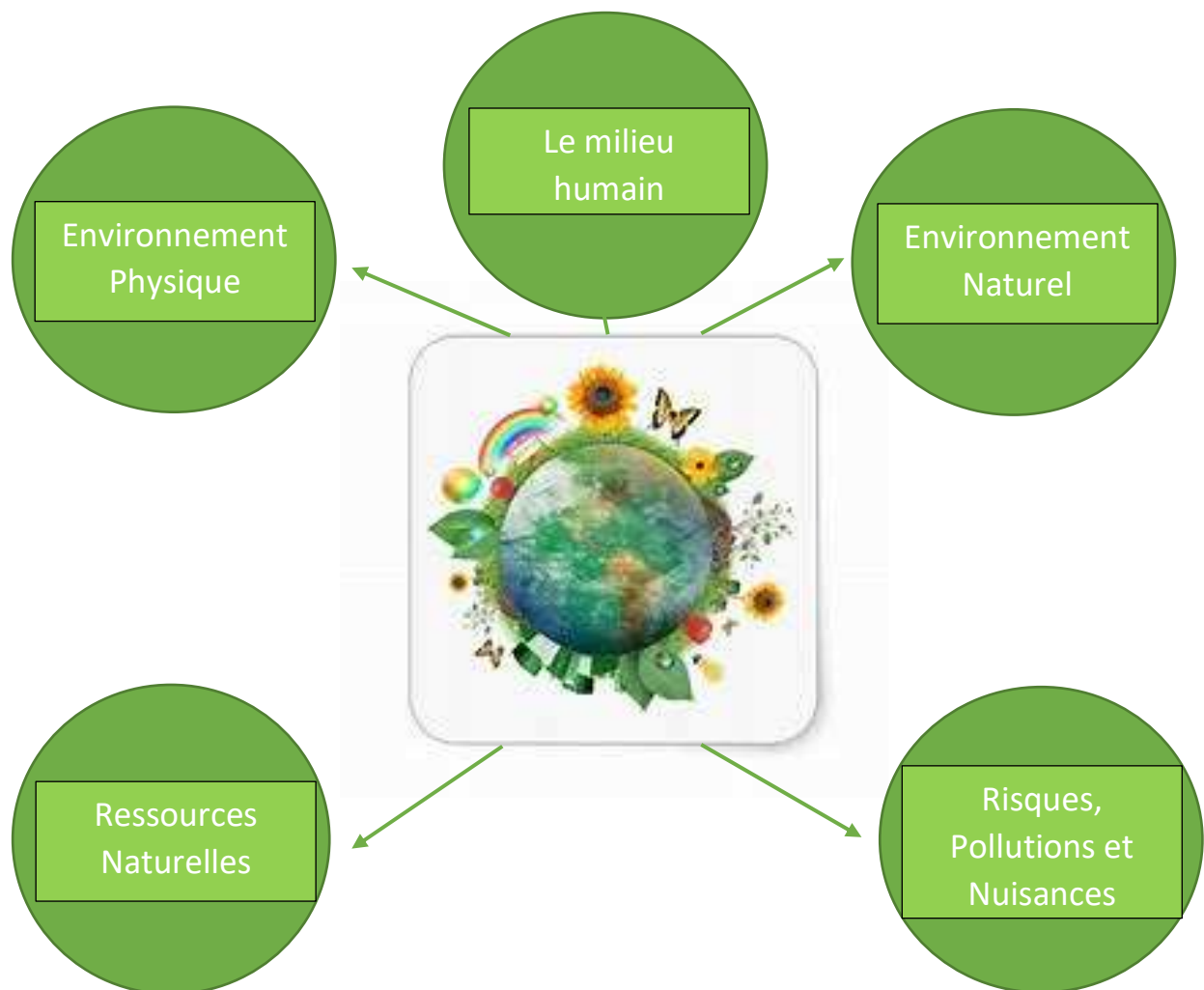
Rapport d'étude

Mai 2018



PLAN CLIMAT 24
Air Énergie Territorial

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ISLE ET CREMPSE EN PÉRIGORD



SOMMAIRE

1.	Présentation générale de la démarche	7
1.1.	Contexte de l'élaboration du PCAET	7
1.1.1.	Contexte réglementaire	7
1.1.2.	Le groupement du SDE24	7
1.1.3.	Périmètre d'étude	8
1.1.4.	Objectifs du PCAET	9
1.2.	Articulation du PCAET avec les autres plans et programmes sur le territoire	10
1.2.1.	Articulation avec les exigences nationales	10
1.2.2.	Articulations avec les exigences régionales et autres documents	11
2.	Le milieu humain	14
2.1.	LA DÉMOGRAPHIE DU TERRITOIRE	14
2.2.	LE PARC BÂTI	14
2.3.	L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	15
2.3.1.	Les zones d'activités économiques, les entreprises locales	15
2.3.2.	Le commerce	15
2.3.3.	L'agriculture	16
2.3.4.	Le tourisme	16
2.4.	LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	17
2.4.1.	Les voies routières principales	17
2.4.2.	Le réseau ferroviaire	17
2.4.3.	Les lignes de bus	17
2.4.4.	Le transport aérien	17
2.4.5.	La mobilité douce	18
2.5.	ATTRACTIVITÉ ET CADRE DE VIE	18
2.5.1.	Accès santé et services publics	18
2.5.2.	Equipements enfance-jeunesse	18
2.5.3.	Equipements culturels et de loisirs	19
2.5.4.	Equipements sportifs et de loisirs	19
3.	L'environnement physique	20
3.1.	LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE	20
3.2.	LE CLIMAT	21
3.2.1.	Les températures	21
3.2.2.	Les précipitations	21
3.2.3.	L'ensoleillement	21
3.2.4.	Les vents dominants	21

3.3.	LA TOPOGRAPHIE	21
3.4.	LA GÉOLOGIE	22
3.5.	LES SOLS ET SOUS SOLS	23
3.5.1.	La nature des sols	23
3.6.	LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE ET LES GRANDS BASSINS VERSANTS	23
3.6.1.	L’Isle, unique maillon du réseau hydrographique primaire	23
3.6.2.	La Crempse, principal affluent de l’Isle sur la Communauté de communes	24
3.6.3.	La typologie des cours d’eau	25
4.	L’environnement naturel.....	26
4.1.	LES MILIEUX NATURELS STRUCTURANTS	26
4.1.1.	La vallée de l’Isle, de la Double et de la Crempse	26
4.1.1.1.	La Vallée de l’Isle colonne vertébrale du territoire	26
4.1.1.2.	Les vallées de la Double.....	29
4.1.1.3.	La vallée de la Crempse	30
4.1.2.	Les massifs forestiers de la Double et du Landais	31
4.1.2.1.	Les principaux habitats de la Double et du Landais	32
4.1.2.2.	L’intérêt floristique et les espèces végétales patrimoniales	32
4.1.2.3.	L’intérêt faunistique et les espèces animales patrimoniales	33
4.2.	LA TRAME VERTE ET BLEUE	33
5.	Les ressources naturelles	35
5.1.	LA RESSOURCE FORESTIERE.....	35
5.1.1.	Une forêt omniprésente sur le territoire de la Communauté de communes	35
5.1.2.	Une ressource conquérante mais en partie déperissante	35
5.1.3.	Un rôle économique qui reste important	36
5.1.4.	Un potentiel forestier largement sous-exploité.....	36
5.2.	LA RESSOURCE AGRICOLE.....	36
5.2.1.	Une place conséquente sur le territoire.....	36
5.2.2.	Une grande diversité de production	37
5.2.3.	Une importante diminution des surfaces agricoles	37
5.2.4.	Une fragmentation de l’espace agricole	38
5.3.	LA RESSOURCE EN EAU.....	38
5.3.1.	Potentialités des ressources en eau souterraine	38
5.3.2.	Potentialités des ressources en eau superficielle	39
5.3.3.	La qualité des eaux	39
5.3.3.1.	Les moyens mis en place pour maintenir une eau en « bon état »	39
5.3.3.2.	La qualité des eaux superficielles et souterraines.....	40
5.3.4.	Usages et activités liées aux eaux superficielles et souterraines.....	41
5.3.4.1.	Alimentation en eau potable.....	41

5.3.4.2.	L'assainissement.....	41
5.3.4.3.	L'agriculture.....	41
5.3.4.4.	Les activités industrielles.....	41
5.3.4.5.	La pêche de loisirs	41
5.3.4.6.	La baignade et les activités nautiques.....	41
5.4.	LES RESSOURCES DU SOUS-SOL.....	42
5.5.	LES DÉCHETS.....	42
5.5.1.	Les déchets ménagers et assimilés.....	43
5.5.2.	Les déchets dangereux agricoles, industriels et du BTP.....	43
5.5.3.	Les déchets verts	43
5.6.	LA TRANSITION ENERGÉTIQUE	44
5.6.1.	L'état des lieux des consommations et productions d'énergie du territoire.....	44
5.6.1.1.	Les consommations d'énergie.....	44
5.6.1.2.	La production d'énergies renouvelables	48
5.6.1.3.	Les réseaux	49
5.6.2.	Les émissions de GES, séquestration carbone et qualité de l'air	49
5.6.2.1.	Les émissions de GES.....	49
5.6.2.2.	La séquestration carbone	52
5.6.2.3.	La qualité de l'air	52
5.6.3.	Vulnérabilité et adaptation au changement climatique	52
6.	Risques, pollutions et nuisances.....	54
6.1.	LES RISQUES NATURELS.....	54
6.1.1.	Les inondations.....	54
6.1.2.	Une vulnérabilité accrue au risque feu de forêt	55
6.1.3.	Un aléa mouvement de terrain pluriel.....	56
6.1.3.1.	Le risque de retrait-gonflement des argiles	56
6.1.3.2.	Les effondrements de cavités souterraines	56
6.1.3.3.	Les affaissements de sols et dolines.....	56
6.1.4.	Le risque tempête.....	56
6.1.5.	Les risques sismiques	57
6.2.	LES RISQUES TECHNOLOGIQUES	57
6.2.1.	Le risque industriel	57
6.2.2.	Le risque de Transport des Matières Dangereuses (TMD).....	57
6.2.3.	Le risque de rupture de barrage.....	58
6.2.4.	Le risque lié à la présence de lignes Très Haute tension (THT)	58
6.2.5.	Le risque de radioactivité	58
6.3.	LA POLLUTION	59
6.3.1.	La pollution de l'air	59

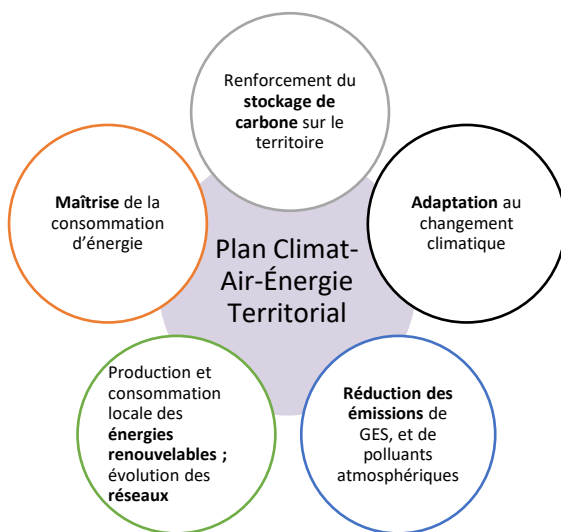
6.3.1.1.	La qualité de l'air	59
6.3.1.2.	Les pollutions issues de l'agriculture	59
6.3.1.3.	Les pollutions issues des activités industrielles.....	59
6.3.2.	Les pollutions des masses d'eaux souterraines et artificielles.....	60
6.3.2.1.	Les pollutions liées aux activités agricoles	60
6.3.2.2.	Les pollutions issues des activités industrielles.....	60
6.3.3.	La pollution des sols	60
6.4.	LES NUISANCES SONORES, VISUELLES ET OLFACTIVES	61
6.4.1.	Les nuisances occasionnées par le transport terrestre.....	61
6.4.2.	Les nuisances visuelles et olfactives.....	61
6.4.2.1.	Les nuisances visuelles	61
6.4.2.2.	Les nuisances olfactives.....	62
7.	Points clés de l'EIE de la Communauté de Communes	63

1. Présentation générale de la démarche

1.1. Contexte de l'élaboration du PCAET

1.1.1. Contexte réglementaire

Les enjeux du changement climatique ont poussé la France à s'engager, à la suite du protocole de Kyoto de 1997, à diviser ses émissions de gaz à effet de serre par quatre. Cet engagement a été décliné par le Plan Climat National en 2004, qui a depuis évolué pour aboutir aujourd'hui au Plan Climat-Air-Énergie Territorial. Le dernier décret du **28 juin 2016** a en effet ajouté la thématique de la qualité de l'air à celles déjà présentes :



Les collectivités de plus de 20 000 habitants ont désormais l'obligation d'élaborer un PCAET d'ici fin 2018. Les autres collectivités sont incitées à faire de même, dans une démarche volontaire.

Les exigences réglementaires sont fixées par le code de l'environnement, le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 relatifs au plan climat-air-énergie territorial.

Figure 1 : Les thématiques du PCAET

1.1.2. Le groupement du SDE24

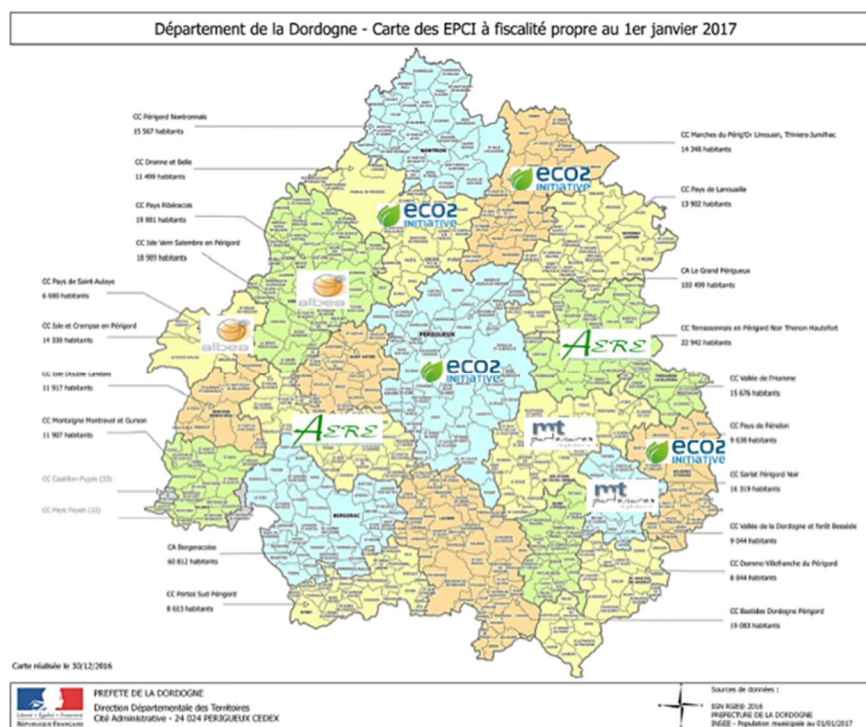
Le **Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE24)** regroupe 521 communes et développe des missions dans le domaine de l'énergie, notamment le contrôle des concessions gaz et électricité, des missions de conseil et d'information aux communes sur toutes les questions concernant la distribution d'énergie électrique et de gaz, et bien évidemment des programmes de travaux.

Aujourd'hui le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne souhaite développer une politique innovante en matière de transition énergétique et consolider un consortium territorial cohérent au sein de la Région. A ce titre, la première Commission Consultative du SDE a décidé d'accompagner les territoires dans cette transition par la réalisation de PCAET à la fois pour les EPCI soumis à l'obligation réglementaire et également pour des EPCI « volontaires » non soumis à l'obligation lors du lancement de la consultation. La communauté

de communes d’Isle-et-Crempse, comptant 14 333 habitants¹, fait partie de ces EPCI « volontaires ». Le SDE24 se positionne ainsi en coordinateur des PCAET, qui sont élaborés en parallèle sur les territoires suivants :

- Communauté d’Agglomération du Grand Périgueux ;
- Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort ;
- Communauté de Communes du Pays Ribéracois ;
- Communauté de Communes de la Vallée de l’Homme ;
- Communauté de Communes Sarlat Périgord Noir ;
- Communauté de Communes Dronne et Belle ;
- Communauté de Communes du Périgord Limousin ;
- Communauté de Communes d’Isle-et-Crempse en Périgord ;

Chaque communauté de communes est accompagnée par un bureau d’études, à savoir :



1.1.3. Périmètre d'étude

Ce rapport comporte l'analyse de l'Etat Initial de L'environnement, premier volet du rapport environnemental, à l'échelle du territoire de la communauté de communes d'Isle-et-Crempse en Périgord.

Isle-et-Crempse en Périgord est née de la fusion des communautés de communes du Mussidanais en Périgord et du Pays de Villamblard, au 1^{er} janvier 2017. Le territoire comprend donc les 28 communes suivantes : Mussidan, Beaupouyet, Beauregard-et-Bassac, Beleymas, Bourgnac, Campsegret, Clermont-de-Beauregard, Douville, Église-Neuve-d'Issac, Issac, Laveyssière, Les Lèches, Maurens, Montagnac-la-Crempse, Saint-Étienne-de-Puycorbier, Saint-Front-de-Pradoux, Saint-Georges-de-Montclard, Saint-Hilaire-d'Estissac, Saint-Jean-d'Estissac, Saint-Jean-d'Eyraud, Saint-Julien-de-Crempse, Saint-Laurent-des-Hommes, Saint-

¹ Données INSEE 2014
[Tapez ici]

Louis-en-l'Isle, Saint-Martin-des-Combes, Saint-Martin-l'Astier, Saint-Médard-de-Mussidan, Saint-Michel-de-Double, Villamblard.

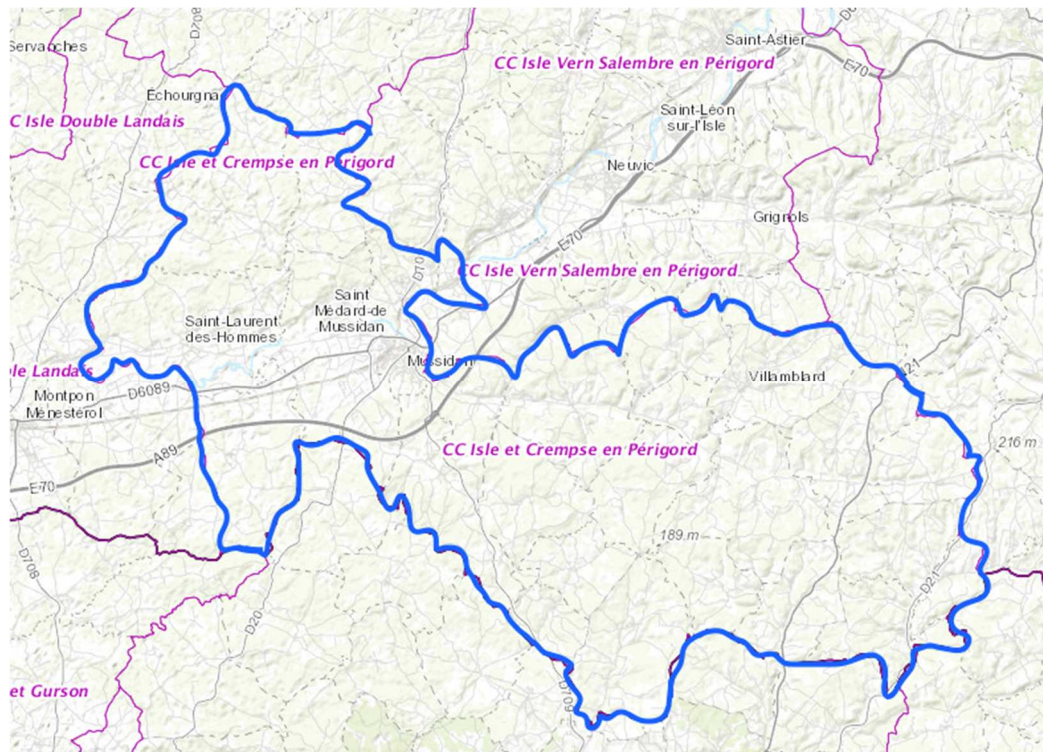


Figure 2 : Périmètre de la communauté de communes d'Isle-et-Crempse en Périgord

1.1.4. Objectifs du PCAET

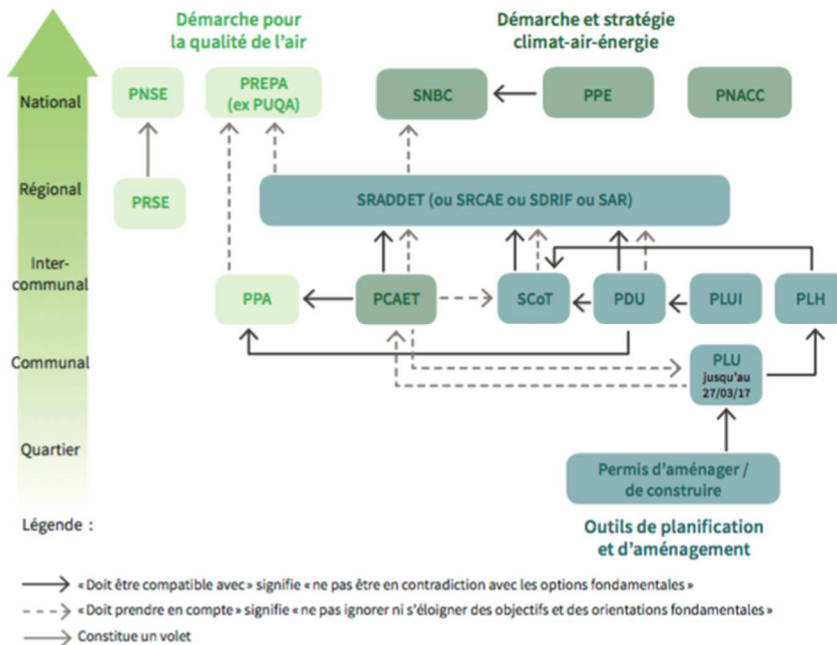
La communauté de communes d'Isle-et-Crempse en Périgord élabore volontairement son plan climat-air-énergie territorial sur le territoire, plan qui fait l'objet de la présente évaluation environnementale stratégique et devra être mis à jour à l'issue d'une période de 6 ans.

Conformément à la loi, le PCAET définit :

1. Les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France ;
2. Le programme d'actions à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique.

1.2. Articulation du PCAET avec les autres plans et programmes sur le territoire

Pour rappel, des liens de compatibilité et de prise en compte relient le PCAET à d'autres documents de planification en vigueur sur le territoire.



Source : ADEME - Guide PCAET : Comprendre, construire et mettre en œuvre 2016

Figure 3 : Articulation réglementaire des documents de planification climat-air-énergie

Il s'agit donc, lors de l'étape de l'État Initial de l'Environnement, de recenser les documents existants, leurs objectifs, enjeux et exigences. Dans un second temps, lors de l'élaboration des scénarios et mise en place du plan d'action, le PCAET devra s'assurer du respect de ces liens de compatibilité et prise en compte.

1.2.1. Articulation avec les exigences nationales

Les décrets et arrêtés concernant le PCAET ne fixent pas d'objectifs chiffrés en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de qualité de l'air, mais le PCAET doit être compatible avec les exigences régionales, nationales, européennes et mondiales, et notamment :

- **A l'horizon 2020** : la réduction de 20 % des émissions de GES de l'Union européenne par rapport à 1990, la réduction de 20 % de la consommation énergétique européenne par rapport à l'augmentation tendancielle, une part de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie totale.
- Les objectifs de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la **transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)** :
 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 ;
 - Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030 ;

[Tapez ici]

- Réduire la consommation primaire des énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à 2012 ;
 - Porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030 ;
 - Réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50% à l'horizon 2050 ;
 - Multiplier par 5 la quantité de chaleur et de froid livrée par les réseaux de chaleur et de froid d'ici 2050.
- Le **Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA)** :
 - Instauré dans le cadre la loi **relative à la transition énergétique pour la croissance verte**, il vise à réduire les émissions de polluants atmosphériques (SO₂, NO_x, COV, NH₃, PM_{2,5})
 - Les principaux enjeux sont sanitaires : ces polluants participent à la dégradation de la qualité de l'air, elle-même responsable de nombreuses maladies respiratoires et cancers
 - Il est composé d'un décret fixant des objectifs de réduction aux horizons 2020, 2025 et 2030 ainsi que d'un arrêté fixant les orientations et actions pour y parvenir
 - Les objectifs de réduction, par rapport à l'année 2005 sont :

Polluant atmosphérique	A partir de 2020	A partir de 2030
Dioxyde de soufre (SO ₂)	-55%	-77%
Oxydes d'azote (NO _x)	-50%	-69%
Composés organiques volatils (COVNM)	-43%	-52%
Ammoniac (NH ₃)	-4%	-13%
Particules fines (PM _{2,5})	-27%	-57%

Tableau 1 : Fiche de présentation de la loi PREPA, Direction générale de l'énergie et du climat, Mai 2017.

- La **Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)** :
 - L'enjeu principal est donc la **réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)**, au travers d'un nouveau modèle de développement
 - Les objectifs de réduction (par rapport à 2013) de gaz à effet de serre sont donc :
 - à court/moyen terme : déclinaison en **budgets-carbone** (réduction des émissions de -27% à l'horizon du 3ème budget-carbone). Les budgets-carbone sont des plafonds d'émissions de GES fixés par période de 4 à 5 ans, présentant également une répartition sectorielle des émissions.
 - à long terme (horizon 2050): atteinte du **facteur 4** (réduction des émissions de -75% par rapport à 1990, soit -73% par rapport à 2013).

1.2.2. Articulations avec les exigences régionales et autres documents

- Le **Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)** de la région Nouvelle-Aquitaine :
 - Document stratégique, il définit les orientations dans les domaines des émissions de GES, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des filières d'énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique, de qualité de l'air et d'adaptation aux effets des changements climatiques.
 - Ses orientations structurantes sont :

- Communiquer sur la transition énergétique pour encourager la mobilisation des acteurs
 - Communiquer et sensibiliser autour des impacts mal connus du changement climatique
 - Accompagner la formation des professionnels aux nouveaux enjeux
 - Développer ou améliorer des outils et dispositifs de communication
-
- Le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** de la région Nouvelle-Aquitaine, qui est en cours d'élaboration et actuellement en phase de concertation publique.
- Le **Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnr)** : il permet de planifier le raccordement électrique des projets d'énergie renouvelable définis sans le SRCAE et instaure une mutualisation des coûts de raccordement.
- Le **Schéma Régional Biomasse (SRB)** : il prend en compte la biomasse forestière, agricole et agro-alimentaire, et issue de déchets. Il est actuellement en cours d'élaboration.
- L'état des lieux des continuités écologiques établi dans le cadre du **Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)** Aquitaine : l'état des lieux identifie les corridors écologiques et réservoirs de biodiversité, nécessitant une attention particulière pour leur préservation ou restauration. **Le SRCE a cependant été annulé.**
- Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** du bassin Adour-Garonne : il s'agit du document présentant les directives à suivre sur l'ensemble du bassin pour préserver ou améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines, incluant les littoraux, cours d'eau et plans d'eau. Il avait pour objectif en 2015 de rétablir la qualité de l'eau de 60% des masses d'eau du bassin.
- Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** Isle-Dronne : recommandé dans le SDAGE du bassin Adour-Garonne, il définit localement les orientations à suivre sur le bassin de l'Isle et décline de façon opérationnelle les objectifs du SDAGE.
- Le **Schéma De Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de l'Isle**, dont le périmètre a été arrêté par le Préfet de la Dordogne le 25 mars 2015 ; il est identique à celui du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord. Au 1er janvier 2017, il regroupe 4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et 96 communes : la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, la Communauté de Communes Isle Vern Salembre, la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord, la Communauté de Communes Isle Double Landais.
- Les **Plans de Prévention des Risques (PPR)**, notamment pour les mouvements de terrain et inondations, détaillés dans les parties relatives à ces risques.

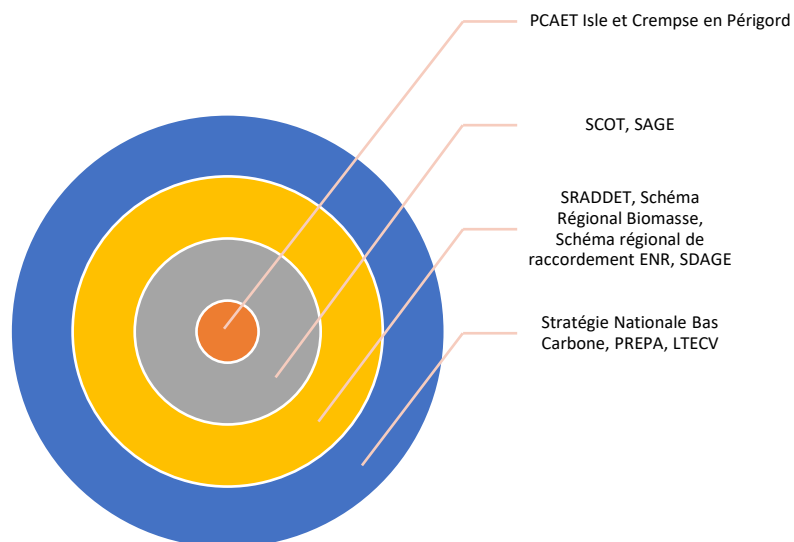


Figure 4 : Les documents articulés avec le PCAET d'Isle et Crempse en Périgord

2. Le milieu humain

2.1. LA DÉMOGRAPHIE DU TERRITOIRE



En 2015, le Département de la Dordogne comptait 429 268 habitants. En 2018, la Communauté de communes Isle et Crempse avec 14 618 habitants représentent 3.40% de la population départementale caractérisée par une population vieillissante. Source INSEE sur deux villes de la Communauté de communes :

- Mussidan : 2730 habitants en 2015, 2848 habitants en 2017. 2014 : la densité de la population était de 724,4 hab/km². 41,7% du taux des personnes âgées est supérieur à 60 ans.
- Villamblard : 861 habitants en 2015, 879 habitants en 2017. 2014 : la densité de la population était de 42 hab/km². 18.5 % de la population a plus de 60 ans.

Un territoire rural très étendu couvrant 43 000 hectares avec une faible densité d'habitants au km². Une population vieillissante avec un nombre d'habitants avec peu de variation depuis 2014.

DEMOGRAPHIE DU TERRITOIRE

- **Un territoire rural étendu : 43 000 hectares avec une faible densité au km²**
- **Stabilisation de la population**
- **Population vieillissante**

2.2. LE PARC BÂTI

Le territoire offre 8386 logements dont 77.7 % de résidences principales (75% des habitants sont propriétaires, 11.3% de résidences secondaires et 11% de vacance). En ce qui concerne les logements locatifs sociaux publics : 294 logements (*source ECOLO 2013*) dont 190 logements sur les seules communes de Mussidan et Saint-Médard-de-Mussidan et 28 à Villamblard.

262 constructions neuves ont été bâties entre 2011 et 2015. Le prix de vente moyen au m² est attractif environ 10 € contre 15 € pour le département de la Dordogne. La Communauté de communes fait partie du dispositif OPAH-RR porté par le Syndicat du Pays de l'Isle en Périgord qui prévoit la réhabilitation de 495 logements dans le cadre du programme 2016-2021.

[Tapez ici]

On observe une dissymétrie des résidences secondaires sur le territoire, plus marquée sur le Villamblardais (jusqu'à plus de 34% à Saint-Martin-des-Combes). Le taux de vacance de logements est légèrement supérieur à la moyenne départementale (11.3 % contre 10% pour le département).

Les résidences principales sont très grandes par rapport à la taille des ménages (près de 80% sont composées de 4 pièces et plus pour une taille des ménages légèrement supérieure à 2 personnes). Le parc est ancien, surtout sur le Villamblardais avec environ 50 % des constructions datant d'avant 1945), et la part des constructions récentes (après 1990) est moins importante que sur le reste du département. Un taux d'habitat dégradé à potentiellement indigne est identifié à l'ouest et à l'est du territoire (20% à Saint-Michel-de-Double et 40% à Clermont-de-Beauregard).

Les logements locatifs sont presque exclusivement dans les bourgs-centres.

LE PARC BÂTI

- **Un habitat avec des surfaces importantes par rapport au nombre d'occupants**
- **Une OPAH-RR en cours**
- **Un habitat dégradé et énergivore**

2.3. L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

2.3.1. Les zones d'activités économiques, les entreprises locales

Deux zones d'activités économiques sont localisées sur le Mussidanais et le Villamblardais.

- Sur le Mussidanais

La zone d'activité économique de Les Lèches située au niveau de l'échangeur avec l'A89. Depuis début 2018, 6 terrains ont été vendus, laissant aujourd'hui plus qu'un seul terrain à la vente. Il ne s'agit pas de grandes entreprises (en nombre d'employés), elles regroupent différentes filières tertiaires. Il est envisagé de compléter cette zone par la création d'une deuxième dans le même secteur sur la commune de Bourgnac.

- Sur le Villamblardais

L'emploi se concentre sur tout le territoire du fait d'une prédominance de l'artisanat, du commerce et de l'agriculture. Le tissu artisanal est important avec des savoirs faire locaux spécifiques : artisanat, agro-alimentaire, bâtiment en liaison avec les ressources locales.

2.3.2. Le commerce

Le secteur marchand est le principal pourvoyeur d'emplois sur le Mussidanais. L'activité commerciale est en phase de transition accélérée, qu'il s'agisse du commerce physique traditionnel installé dans les centres ou du modèle des grandes surfaces des périphéries. Le commerce en ligne, l'évolution des mobilités, des pratiques et des comportements d'achat associés aux valeurs sociétales engagent des changements de fond qui demandent à être anticipés au risque sinon de subir ces évolutions.

[Tapez ici]

La difficulté aujourd'hui est de conserver une activité commerciale dans les centres bourgs et dans les petits villages. Le maintien du dernier commerce (boulangers, multiservices...) reste une réflexion préoccupante. Dans certains secteurs, cette fermeture s'est traduite par des formules de commerces ambulants qui apportent un service précieux à la population mais ce qui ne s'est pas développé sur tout le territoire.

Les causes du décrochage commercial des centralités sont multiples et sont loin d'avoir produit tous leurs effets : absence de candidats à la reprise, difficulté à faire face au turn over générationnel, niveau élevé de la vacance commerciale, inadaptation des locaux, prix dissuasifs, déprise démographique, faible pouvoir d'achat de la clientèle de proximité de plus en plus réduite à des captifs. La concurrence des offres périphériques, la mobilité croissante des pratiques commerciales, le lieu de travail est rarement identique au lieu d'habitation sur le territoire, les nouveaux modes de consommation mettent à mal les conditions de rétablissement de la fonction commerciale.

La Communauté de communes bénéficie de l'Opération Collective en Milieu Rural (OCMR) portée par le Syndicat du Pays de l'Isle en Périgord, en faveur des artisans et des commerçants. Il s'agit d'un dispositif d'aides financières (subventions de 3000 € à 22 500 €) pour faciliter l'acquisition de matériel ou pour réaliser des travaux.

2.3.3. L'agriculture

9700 hectare de surfaces agricoles représentant plus de 22% de la surface de la Communauté de communes et surtout présente dans les vallées de l'Isle et de la Crempse. La poly-activité (polyculture et poly-élevage) est le modèle de référence des orientations technico-économiques. Ce point est développé dans le chapitre 3 LES RESSOURCES NATURELLES partie 3.2).

2.3.4. Le tourisme

L'organisation touristique est structurée avec un office de tourisme Mussidan-Villamblard. Des habitudes de travail anciennes avec les autres offices de tourisme de la vallée de l'Isle (Montpon-Ménéstérol, Neuvic-sur-Isle et Saint-Astier) avec la création d'une association ITVI (Initiative Tourisme en Vallée de l'Isle). Ce regroupement a permis de mutualiser les moyens financiers et humains en terme de communication et de promotion du territoire (création d'un site internet commun, la participation à des salons, la création des deux guides touristiques (se loger et les activités touristiques estivales). Des liens sont également tissés avec l'office de tourisme de Périgueux afin de définir une politique touristique concertée.

Une activité touristique en développement tournée vers les activités de pleine nature. Mais un territoire toujours considéré comme peu touristique avec un déficit d'image. Malgré 29 chambres d'hôtes, 195 gîtes, 6 campings et quelques petits hôtels majoritairement sur le Villamblardais, un hébergement de groupe sur la Communauté de communes, l'hébergement reste la faiblesse majeure. La restauration reste également à la marge, surtout en soirée. Il existe bien une volonté d'un développement économique par le tourisme mais l'offre d'accueil reste trop faible et l'identité de la destination difficilement identifiable.

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- Une ZAE active sur le Mussidanais
- Disparition des commerces dans les centres bourgs
- Un tissu artisanal prédominant dans le Villamblardais
- Le secteur marchand principal pourvoyeur d'emplois
- Une place prépondérante de l'agriculture
- Une activité économique touristique à la marge
- Une OCMR sur le territoire communautaire

2.4. LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

2.4.1. Les voies routières principales

Un territoire bien irrigué avec deux axes départementaux structurants : la RD6089 et la RD709. Trois autres axes importants : la RD3, la RD38 et la RN21.

Le territoire, sur le secteur du Mussidanais est traversé par l'autoroute A89 avec l'échangeur de Les Lèches.

L'accès entre les différents centres bourgs, les Communautés d'Agglomérations voisines (Bergerac et Périgueux) et la métropole bordelaise sont facilités.

Malgré tout, seule la RD38 permet une liaison sur l'ensemble du territoire, aussi, ce manque de liaisons entre l'ouest et l'est ne permet pas un développement des échanges, qui se font plus vers le Nord et le Sud et, de ce fait, en dehors du périmètre de la Communauté de communes.

2.4.2. Le réseau ferroviaire

La ligne Bordeaux-Libourne-Mussidan-Périgueux permet à Mussidan d'être la 5^{ème} gare du département de la Dordogne. Cette ligne est très fréquentée pour les déplacements professionnels, scolaires vers Bordeaux et Périgueux et facilite l'accès à la LGV Bordeaux-Paris. La Région Nouvelle Aquitaine envisage depuis quelques années le cadencement des trains toutes les ½ heures (navette ferroviaire) mais cette modification de ligne n'est pas encore active. Une seule gare sur notre Communauté de communes, pour le sud du territoire accès plus direct à la gare de Bergerac.

2.4.3. Les lignes de bus

Le territoire est très mal desservi en terme de réseau autobus, une seule ligne sur la Communauté de communes : la ligne Mussidan-Ribérac (réseau Transpérigord). Il n'existe pas de ligne bus pour Périgueux, ni pour Bergerac.

2.4.4. Le transport aérien

La proximité avec l'aéroport de Bergerac ouvre le territoire aux touristes européens et permet les trajets vers Paris.

2.4.5. La mobilité douce

En 2015, a été inauguré l'itinéraire cyclable véloroute voie verte de la vallée de l'Isle inscrite au schéma national sous l'appellation V.90. Il s'agit de 110 km de Périgueux à la Gironde. Cet aménagement est un axe majeur de développement touristique et permet l'usage plus fréquent du vélo sur le territoire dans le cadre des déplacements domicile-travail ou domicile-école.

LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

- **Des offres de transport diversifiées**
- **Une répartition inégale des voies de communication sur le territoire**
- **Une seule gare sur la communauté de communes**
- **Manque de réseau bus**

2.5. ATTRACTIVITÉ ET CADRE DE VIE

2.5.1. Accès santé et services publics

Une offre réelle des services liés à la sécurité des personnes avec une gendarmerie et un centre d'incendie et de secours à Mussidan et Villamblard. On constate un maillage équilibré des services sociaux : aide à la personne, services à domicile, structures pour personnes âgées : EHPAD (Etablissement Hospitalier pour Personnes Âgées Dépendantes) de Mussidan, Saint-Médard-de-Mussidan, Villamblard, Montagnac-la-Crepse, et un établissement accueillant des personnes en situation de handicap avec le ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) à Beleymas. Une Maison de santé a été créée à Villamblard regroupant différents professionnels de la santé, un projet de construction d'une structure similaire est en réflexion à Mussidan afin de faire face à la désertification médicale des territoires ruraux et au vieillissement des médecins généralistes.

Les principaux services publics sont localisés sur trois communes : Mussidan, Saint-Médard-de-Mussidan et Villamblard. Il n'y a plus de trésorerie publique sur la Communauté de communes, celle de Mussidan a fermé ses portes en 2017, la plus proche étant désormais celle de Ribérac.

2.5.2. Equipements enfance-jeunesse

L'accueil des scolaires est assuré de la maternelle jusqu'au collège, une répartition des équipements scolaires qui reste équilibrée sur le territoire, cependant la révision de la carte scolaire prochainement laisse peu d'espoir au maintien de certaines écoles communales.

Deux crèches concernent l'accueil petite enfance : une à Mussidan et une à Beauregard-et-Bassac.

Concernant l'accueil du péri-scolaire, deux centres de loisirs accueillent les enfants le mercredi et durant les vacances scolaires : à Mussidan et à Maurens, pour les enfants de 3 à 11 ans. Pour les plus grands (les 11-17 ans), la Communauté de communes est dotée de deux clubs ados accueillant les jeunes sur les mêmes journées que les centres de loisirs, un à Mussidan l'autre à Maurens.

[Tapez ici]

Il n'existe pas de Lycée sur le territoire, les élèves des communes doivent se rendre à Périgueux, Bergerac ou Ribérac afin de poursuivre leur scolarité.

2.5.3. Equipements culturels et de loisirs

Le territoire est bien équipé dans le domaine de la lecture publique avec 10 bibliothèques, un cinéma à Mussidan, un équipement phare et moderne avec la salle Aliénor d'Aquitaine à Mussidan. Il y a un manque d'équipements scéniques pouvant entraîner un déséquilibre sur la diffusion de l'offre culturelle et du spectacle vivant sur le territoire.

2.5.4. Equipements sportifs et de loisirs

Le milieu associatif est dynamique, les équipements sont essentiellement communaux et très nombreux (stades notamment). Deux piscines sur le territoire, une à Mussidan et l'autre à Villamblard. Des clubs sportifs sur de nombreuses communes proposent des activités pour tous les âges (judo, karaté, yoga, club de danse...).

ATTRACTIVITÉ ET CADRE DE VIE

- Répartition inégale de l'accès aux soins
- Déprise médicale sur certains secteurs avec des durées de trajet allongées pour un rdv chez un généraliste
- Des lieux d'accueil de loisirs pour les plus petits et les ados
- Manque d'un lycée sur le territoire
- Des équipements culturels à la marge
- Un tissu associatif sportif développé
- Projet de création d'une 2^{ème} maison de santé

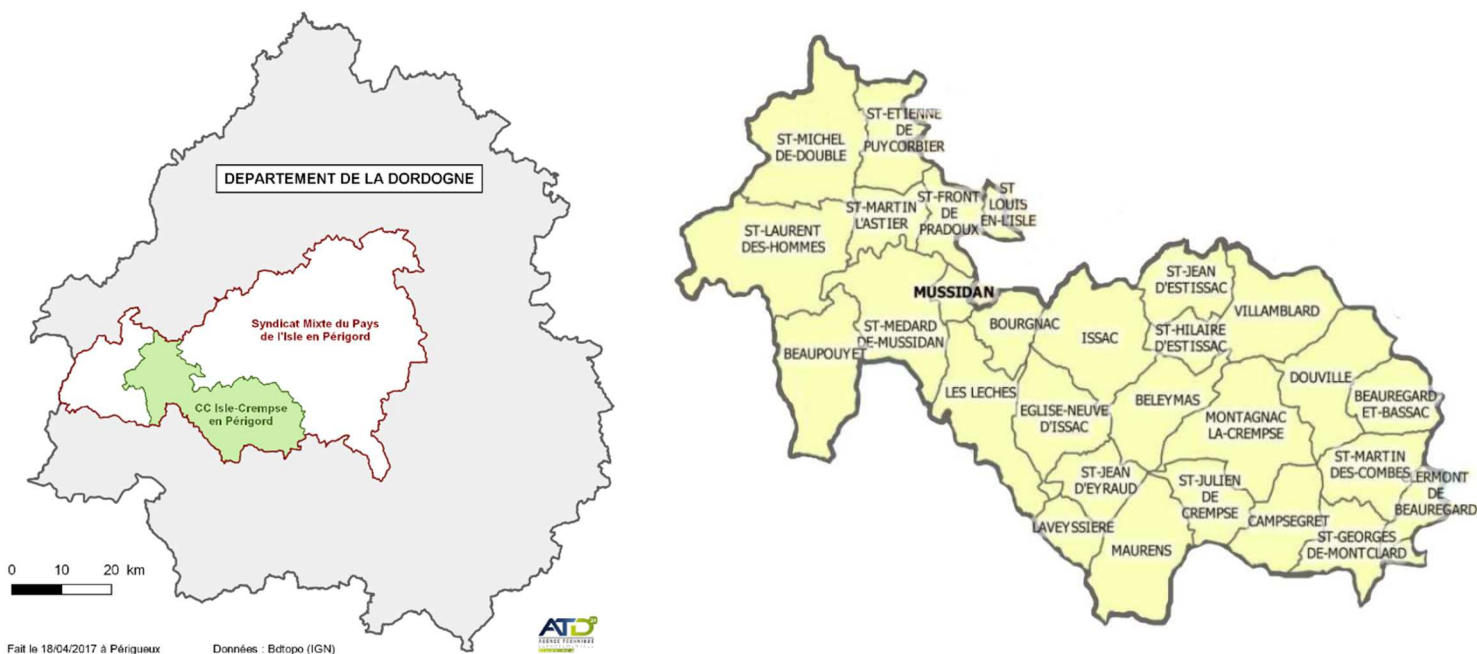
3. L'environnement physique

Sources : BRGM, EPIDOR, Etat Initial de l'Environnement (EIE) SCoT Pays de l'Isle en Périgord



3.1. LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

La Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord regroupe 28 communes et compte 14 618 habitants sur un territoire rural relativement vaste de 43 000 hectares.



La Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord, par sa situation géographique s'ouvre à l'Ouest vers la Gironde, à l'Est vers la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, le long de l'axe central Ribérac-Bergerac. Son accès est facilité, par la route grâce à son accès autoroute A99 (Transeuropéenne), à vélo par l'itinéraire cyclable véloroute voie verte de la Vallée de l'Isle, par le rail avec la gare de Mussidan située sur l'axe des Trains Express Régionaux (TER) Bordeaux-Périgueux. La Communauté de communes est traversée par la rivière Isle et la Crempse formant deux vallées bien définies, les forêts de la Double et du Landais lui apportent deux massifs forestiers très étendus.

3.2. LE CLIMAT

Le climat du territoire de la Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord est de type océanique, humide et tempéré. Il se caractérise par des hivers doux et des étés tempérés. L'influence océanique se traduit par une faible amplitude thermique et par une pluviométrie importante notamment en hiver et au printemps.

3.2.1. Les températures

En période estivale, les variations de température se situent entre 25° et 30°C, la moyenne relevée en juillet est de 21,3°C, en ce qui concerne les températures les plus basses elles se situent de 10 à 15° C en dessous de zéro avec une moyenne relevée sur le mois de janvier de 3,4°C. On compte en moyenne 60 jours de gel par an ce qui s'explique par l'accumulation d'humidité dans la journée à proximité des vallées de l'Isle et de la Crempse, provoquant ainsi des brouillards matinaux, qui se condensent avec le refroidissement du matin.

La station météorologique de Périgueux a mesuré 13,4°C en moyenne pour l'année 2016.

3.2.2. Les précipitations

L'hiver et le printemps sont généralement très pluvieux, dépassant souvent 90mm. Le territoire connaît des précipitations importantes avec une hauteur moyenne annuelle d'eau de 800 mm, ce qui est plus élevé que la moyenne nationale. On ne dénombre que 2 ou 3 jours de neige en fonction des années.

3.2.3. L'ensoleillement

Pour l'année 2016, la durée d'ensoleillement mesurée à la station météorologique de Périgueux était d'environ 2 000 heures par an avec 200 heures en moyenne pour la période de mai à septembre dépassant en 2016 la moyenne nationale qui était de 1750 heures.

3.2.4. Les vents dominants

Les vents dominants sont de secteur Est-Sud-Est durant l'automne et l'hiver, et Ouest-Nord-Ouest durant l'été.

CLIMAT

- Un climat tempéré océanique marqué par un ensoleillement et une pluviométrie importante
- Une faible amplitude thermique

3.3. LA TOPOGRAPHIE

Le territoire se présente comme un grand ensemble de collines calcaires séparées par les vallées de l'Isle et de la Crempse et bordées par les forêts de la Double et du Landais, composées principalement avec des bois de châtaigniers, de chênes ou de pins. L'altitude du territoire communautaire se situe au plus bas à une trentaine de mètres et au plus haut elle avoisine les 200 mètres.

LA TOPOGRAPHIE

- Une altitude variant de 30 à 200 mètres d'altitude

3.4. LA GÉOLOGIE

La Communauté de communes est formée d'une mosaïque de terrains très différents d'un secteur à un autre.



De part et d'autre de la rivière Isle, des calcaires crétacés assurent l'unité géologique de cette zone, la diversité des paysages est manifeste en raison des différences d'altitude et de l'amplitude des dépôts argileux accumulés de façon discontinue pendant l'ère tertiaire. Tout au long de cette bande, on trouve des falaises propices aux abris troglodytiques autour de Mussidan.

On retrouve également d'une part, des dépôts siliceux-gréseux et, d'autre part, des calcaires lacustres durs de l'ère tertiaire. Les premiers dépôts sont le résultat de l'érosion, qui a attaqué le Massif Central, déposant ainsi des sédiments de graviers, de sables et d'argiles qui se sont accumulés dans les dépressions de la Double et du Landais.

La partie Sud-Est du territoire est composée de calcaire hétérogène du crétacé.

La vallée de la Crempse retrouve des sols argilo-calcaires et d'origine crétacé supérieur. Les sols renferment du minerai de fer (Campsegret notamment) et offre une pierre de taille

[Tapez ici]

d'origine calcaire plutôt fragile car souvent gélive. Les coteaux calcaires sont riches de grottes et de souterrains (cluzeaux).

LA GEOLOGIE : trois grandes entités géologiques

- **Les fonds de vallées et terrasses alluviales (vallées de l'Isle et de la Crempse)**
- **Les calcaires lacustres et molasses du Tertiaire**
- **La présence de quelques calcaires hétérogènes du Crétacé sur le secteur du Villamblardais**

3.5. LES SOLS ET SOUS SOLS

3.5.1. La nature des sols

La géologie influence en grande partie l'occupation du sol, les paysages et l'organisation du réseau hydrographique. On trouve sur le territoire :

- Les dépôts alluviaux ou glaciaires du Quaternaire dans la vallée de l'Isle, les terres bénéficient ainsi d'un sol propice aux cultures céréalières notamment le maïs,
- Les sables, argiles et graviers du Tertiaire : ces terres se situent sur tout le secteur de la vallée de l'Isle. Elles offrent un calcaire plus tendre à l'érosion, elles ont sculpté des vallées plus larges, modelant un paysage changeant de terrasses, de collines et de plaines. Ces terres sont assez peu fertiles, surtout sur les plateaux. Elles sont occupées par les forêts de la Double et du Landais avec des résineux principalement.

Une conséquence des caractéristiques géologiques du sol est la présence de l'eau en surface très variable avec des sols karstiques perméables, et des sols sablo-argileux imperméables.

LES SOLS ET SOUS SOLS

- **L'amplitude des dépôts argileux accumulés de façon discontinue ont façonné une grande diversité de paysages. La présence de calcaires lacustres et molasses constituent des sols pauvres**
- **Les fonds de vallée et terrasses alluviales (vallées de l'Isle et de la Crempse) constituent des terres fertiles pour l'agriculture**

3.6. LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE ET LES GRANDS BASSINS VERSANTS

Le territoire de la Communauté de communes s'inscrit au sein du bassin versant Adour-Garonne et il est couvert par un sous bassin versant distinct : le bassin versant Isle Dronne

3.6.1. L'Isle, unique maillon du réseau hydrographique primaire

L'Isle est une rivière longue de 255 km qui prend sa source à 375 mètres d'altitude dans le Massif Central et se jette dans la rivière Dordogne à Libourne en Gironde. Elle draine un bassin versant total de 7 500 km².



Vallée de l'Isle – Source CAUE

Débit : l'Isle présente un débit très irrégulier qui suit les fluctuations saisonnières. Les crues peuvent être très importantes en raison de la taille étendue du bassin-versant. Les plus hautes eaux se situent en hiver. De décembre à avril inclus, les débits mensuels moyens varient de 85.9 à 120.0 m³/s, avec un maximum en janvier et février. En mai, le débit baisse rapidement jusqu'aux basses eaux d'été qui ont lieu de juillet à septembre inclus, entraînant une baisse du débit mensuel moyen jusqu'à 16.0 m³ au mois d'août. Ces valeurs mensuelles cachent des fluctuations bien plus prononcées sur de courtes périodes et selon les années.

Navigation : pendant la première moitié du XIXe siècle, l'Isle a été rendue navigable de Périgueux à Libourne sur un tronçon de 143 km, grâce à l'installation de 4 écluses, assurant à l'Isle une activité batelière semblable à celle de la Dordogne. En 1957, l'Isle est radiée des voies navigables et conserve une « navigation » de loisirs sur le secteur du Mussidanais notamment.

3.6.2. La Crempse, principal affluent de l'Isle sur la Communauté de communes

La Crempse est une rivière longue de 26,2 km pour un bassin versant d'une superficie de 156 km². Elle prend sa source à près de 170 mètres d'altitude sur la commune de Beauregard-et-Bassac.

Elle traverse successivement les communes de Douville, Montagnac-la-Crempse, Beleymas, Saint-Hilaire-d'Estissac, Issac et Bourgnac avant de rejoindre la rivière Isle à Mussidan. L'important dénivelé du cours d'eau a permis l'implantation de forges et de moulins.





3.6.3. La typologie des cours d'eau

Tant par sa valeur paysagère que par sa richesse piscicole, la rivière Isle est un cours d'eau de plaine qui joue un rôle fondamental dans l'organisation territoriale de la Communauté de communes. Drainant une plaine alluviale aux pentes faibles, son cours d'eau divague en de nombreux et larges méandres qui sont ponctués d'îlots et de bras morts. Elle a perdu sa dynamique fluviale d'antan en raison d'un écoulement artificialisé (barrages, canalisations). L'Isle traverse le territoire en son centre.

Plus au sud et au nord du territoire, on trouve les petites rivières des plateaux acides, dans cette région où il existe d'importants dépôts (argiles, sables, graviers), l'imperméabilité des sols a façonné un écheveau dense de ruisseaux. Parcourant généralement de vastes massifs boisés (la Double et le Landais), les cours d'eau souvent sinueux et bordés de talus sableux, se caractérisent par des écoulements non pérennes et des eaux acides. Les milieux aquatiques sont peu diversifiés mais sont à l'origine de zones humides remarquables (nauves, landes humides).

LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET LES BASSINS VERSANTS

- Un réseau hydrographique dense et structuré par la rivière Isle avec un affluent principal : la Crempse.
- Un potentiel en matière de ressource en eau superficielle

4. L'environnement naturel



Sources : dossier Loi sur l'Eau VVV SAFEGE, SRCE Aquitaine, EIE SCoT Pays de l'Isle en Périgord

4.1. LES MILIEUX NATURELS STRUCTURANTS

Deux territoires éco paysages structurants sont identifiés sur la Communauté de communes :

- La Vallée de l'Isle et ses affluents
- Les massifs forestiers de la Double et du Landais

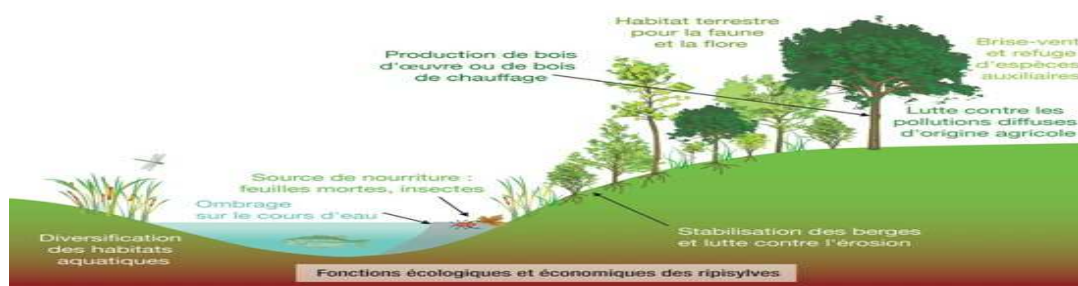


4.1.1. La vallée de l'Isle, de la Double et de la Crempse

4.1.1.1. La Vallée de l'Isle colonne vertébrale du territoire

Cette vallée abrite une biodiversité d'espèces végétales et animales remarquable à l'échelle nationale, européenne et mondiale. Ainsi, de nombreuses espèces et habitats rares et menacés y subsistent et notamment autour des milieux aquatiques. La vallée de l'Isle est classée au titre du réseau Natura 2000, à travers un site d'intérêt communautaire : la vallée de l'Isle de Périgueux à la confluence avec la Dordogne.

A . Les zones humides : le territoire est pourvu de zones humides diversifiées, dont certaines peuvent constituer le support aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire. Les zones à dominante humides sont représentées par des prairies humides et des terres arables. Les boisements humides couvrent 15% de la surface occupée par l'ensemble de ces milieux. Parmi eux, on distingue les boisements artificiels dominés par les peupleraies et la végétation spontanée des bords de cours d'eau constituée essentiellement de frênes, d'aulnes et de chênaies-ornaies. Toutefois, la ripisylve présente une hétérogénéité en termes d'épaisseur, de dynamique (renouvellement) et de continuité dans l'espace.



B. Les habitats naturels

➤ **Les habitats naturels liés à la dynamique fluviale**

Les habitats se répartissent suivant une logique propre au gabarit relativement « stable » du profil en long et profil en travers des cours d'eau. Le profil transversal est homogène, présentant un fond de lit plat, une berge abrupte, merlon de curage, une terrasse plane sur laquelle se développe une prairie ou une culture ou des boisements alluviaux. Le profil en long est lui assez caractéristique avec la présence d'herbier d'eau stagnante en amont et d'eau courant en aval des seuils.

➤ **Les habitats naturels liés à l'activité agricole**

Ces habitats sont essentiellement formés d'une végétation de prairie maintenue par une exploitation humaine (fauche, pâturage ou régime mixte). Elle occupe les sols fertiles de forte productivité de plaine alluviale de l'Isle et, est généralement séparée de la rivière par un cordon rivulaire plus ou moins dense et très souvent associé à un réseau bocager.

➤ **Les landes acides atlantiques**

Les landes acides à bruyères sont relativement rares sur le territoire, cependant jusqu'au milieu du XXe siècle ces espaces prenaient une importance majeure. Ces landes étaient coupées pour servir de « litière ». C'était le cas jusqu'à une époque récente dans la Double.

C. L'intérêt floristique et espèces végétales patrimoniales

Le territoire communautaire est concerné par une ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique) de type II.

Type II : cette zone identifie un grand ensemble naturel, milieu dans lequel toute modification fondamentale des conditions écologiques doit être évitée.

Ces protections sont concentrées le long de la vallée de l'Isle et de la Crempse, mais également au niveau du massif de la Double supportant de nombreux ruisseaux, milieux aquatiques et humides.

Cinq variétés d'espaces végétales ont été répertoriées, elles restent malgré tout peu présentes sur les bords de l'Isle et de la Crempse.

➤ **L'Angélique des estuaires (*Angélica heterocarpa*)**

Grande ombellifère liée aux berges, rare espèce endémique de la France métropolitaine. Cette espèce a très forte valeur patrimoniale, elle est protégée par la réglementation nationale (Liste Rouge arrêté du 20 janvier 1982).



➤ **La Fritillaire pintade (*fritillaria meleagris*)**

Fait partie des plantes typiquement présentes dans les prairies humides régulièrement inondables de la vallée de l'Isle. Plante Herbacée vicace. Sa présence a contribué à classer la vallée de l'Isle en ZNIEFF de type II et les bocages des prairies humides en ZNIEFF de type I.



➤ **La nivéole d'été (*leucojum aestivum*)**

Cette plante recherche les prairies humides, les sols inondés, les berges et rives en situation ensoleillée ou en sous-bois clair, notamment dans les ripisylves. La vallée de l'Isle possède quelques populations plus ou moins dispersées.



D. L'intérêt faunistique et espèces animales patrimoniales

➤ **La Cistude d'Europe**

Tortue aquatique noire ou brunâtre à points jaunes, tortue d'eau douce. Elle est présente de façon sporadique aux abords de la rivière Isle, seuls quelques étangs de la vallée portent des populations pérennes. La cistude d'Europe souffre de la disparition ou de la modification des zones humides. C'est une espèce protégée, l'enjeu écologique autour de son maintien sur le territoire est fort.



➤ **La loutre**

C'est l'un des plus grand Mustélinidés d'Europe. Elle est menacée par l'anthropisation des cours d'eau (modification de l'écosystème), la destruction des habitats aquatiques et palustres, la pollution et l'eutrophisation des milieux. Certains indices laissent à penser qu'elle recolonise actuellement le réseau hydrographique de l'Isle.



➤ **Le vison d'Europe**

Mammifère aquatique qui évolue presque exclusivement à proximité de l'eau. Il exploite tout type de zones humides (cours d'eau forestiers, prairies inondables, marais...), ses habitats de prédilection les aulnaies-saulaies, les marais et les cours d'eau. Classé en espèce protégée en 1979 après avoir été longtemps chassé, son enjeu de conservation est sur le territoire très fort.



➤ **Le cuivré des marais**

C'est un lépidoptère des prairies humides et des marais. Son hôte favori est l'oseille sauvage. Il est inscrit dans la liste des insectes strictement protégés de la Directive Habitats du Conseil de l'Europe. Lors de la réalisation de l'itinéraire cyclable de la véloroute voie de la vallée de l'Isle, par l'étude d'impact, le cuivré des marais a été identifié sur la commune de Saint-Laurent-des-Hommes entraînant une modification de l'itinéraire initial. En France, il est en régression partout où disparaissent les zones humides.



[Tapez ici]

E. L'avifaune

La vallée de l'Isle est une mosaïque d'habitats plus ou moins favorables à l'avifaune. Cette diversité de biotopes potentiels rend la vallée de l'Isle attractive. On recense sur le cours d'eau et les étangs du bassin près de 110 espèces d'oiseaux nicheurs. Le Busard des roseaux, le Cingle jongleur, le Circaète Jean le Blanc, le Rôle des genêts, le moineau friquet, la fauvette grisette font partie des espèces peu courantes et menacées, que l'on retrouve sur le lit mineur de l'Isle. On y retrouve également mais avec des populations jugées favorables la linotte mélodieuse, le pic noir et le milan.

F. Les réserves et cantonnement de pêche

Une population piscicole importante avec la présence de carnassiers (brochets, sandres...), mais également de brèmes, de gardons, de carpes et de poissons de fonds, anguilles (poisson migrateur) et tanches. Depuis quelques années, un poisson très vorace est venu augmenter cette population : le silure. L'Isle est réglementée en termes de pêche, il existe des réserves de pêche où la pêche est interdite de manière permanente pour permettre la reproduction des espèces, c'est le cas à Saint-Louis-en-l'Isle, Saint-Front-de-Pradoux, Saint-Médard-de-Mussidan, Saint-Martin-l'Astier et Saint-Laurent-des-Hommes.

4.1.1.2. Les vallées de la Double

Les vallées de la Double constituent une région de tradition d'étangs depuis le Moyen-Age dont la plupart ont été créés par les moines chartreux entre XIe et XIV siècle. Ces étangs, à vocation essentiellement piscicole, ont constitué une ressource importante dans cette contrée pauvre. La nature argilo-sableuse imperméable du sous-sol et le réseau particulièrement dense de rivières ont permis et facilité leur implantation. Il a suffi de creuser les fonds de vallons et les secteurs marécageux dénommés dans le pays « les nauves » et, d'utiliser l'argile pour ériger les digues.

A. Les habitats naturels

La particularité du territoire de la Double tient à la nature sablonneuse et argileuse de ses sols rendant ceux-ci acides, pauvres et imperméables. Ces paysages façonnés par l'Homme, constituent un vaste milieu privilégié abritant de nombreuses espèces animales et végétales.

B. L'intérêt floristique et faunistique

Les vallées sont recouvertes, entre autres, de forêts alluviales à aulnes noirs et frênes communs, de chênaies à chênes pédonculés et chênes tauzins, de landes humides à bruyères ciliées et de bruyères des marais et de tourbières hautes.

Elles représentent plus de 20% du territoire de la Double et sont considérées comme sites importants par le réseau Natura 2000 pour la conservation d'espèces animales européennes menacées. On y retrouve la Cistude d'Europe, la loutre, le vison d'Europe et le chabot commun. Au moins six espèces d'oiseaux spécialistes des zones humides sont présentes sur le territoire dont un rapace pêcheur inscrit à la Directive Oiseaux et deux passereaux paludicoles typiques des joncales (ordre de plantes comptant diverses espèces d'herbacées dont les joncs sont par excellence des colonisateurs des milieux marécageux).



rapace pêcheur



passereau paludicole



joncales

4.1.1.3. La vallée de la Crempse

A. Les habitats naturels

Cette vallée est essentiellement constituée de forêts et de combes humides entrecoupées de vallons verdoyants et de coteaux plus arides. La forêt d'origine est composée d'essences mixtes (chênes, hêtres, pins) enrichies largement au milieu du XIX^{ème} siècle par les plantations de châtaigniers. Les forêts sont implantées en sommet de buttes ou plateaux qui encadrent ces vallons étroits et humides. Des prairies naturelles persistent le long des cours d'eau alimentant la Crempse. Elles font l'objet de mise en peupleraies.

B. La Tourbière du Laquin

Située sur la commune de Beleymas, il s'agit de la seule tourbière acide du département, c'est également une tourbière haute active, milieu de plus en plus rare en France. Les espèces dont la présence est connue sont la Drosera à feuilles rondes, la linaigrette et un bon nombre de sphaignes. Classée ZNIEFF de type I. Ce patrimoine naturel précieux mérite d'être valorisé en veillant à préserver son habitat extrêmement rare et sa richesse floristique.



C. L'intérêt floristique et faunistique

Il existe également sur ce territoire des espèces endémiques sinon rarissimes (fleurs, insectes). Les milieux humides sont fréquentés par le héron cendré, le vison d'Europe et le cuivré des marais (*lycaena dispar*).



Héron cendré



ascalaphe

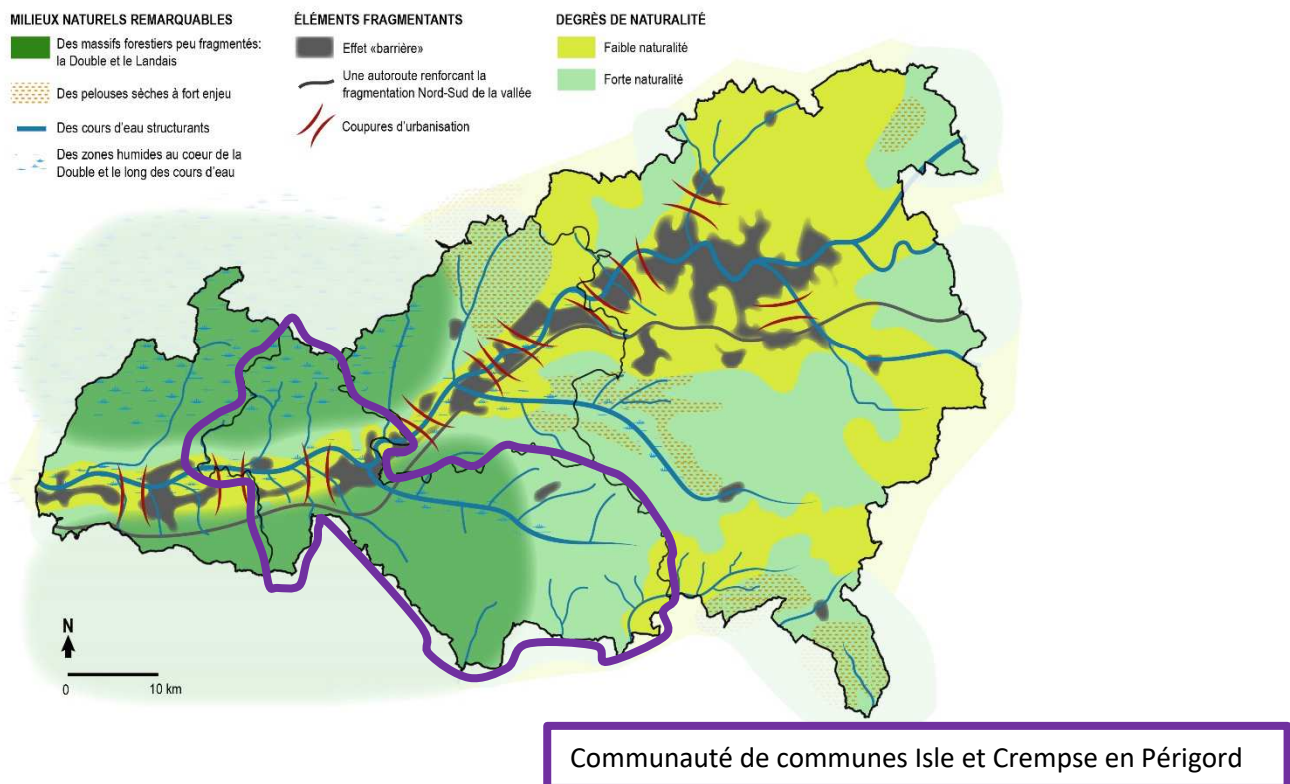
[Tapez ici]

LA VALLEE DE L'ISLE, LES VALLEES DE LA DOUBLE, LA VALLEE DE LA CREMPSE LA FAUNE ET LA FLORE

- Concernant la faune patrimoniale (cistude d'Europe, loutre et vison d'Europe), il paraît important pour préserver les populations et les habitats potentiels de maintenir un corridor écologique fonctionnel, avec des zones de quiétude et de reproduction. La présence d'une bonne qualité de l'eau s'avère un paramètre essentiel dans le maintien de ces espèces.
- Des espaces faisant l'objet d'une protection contractuelle : présence de zones Natura 2000 et de ZNIEFF sur la communauté de communes
- Une tourbière remarquable

4.1.2. Les massifs forestiers de la Double et du Landais

La Dordogne est un département très forestier, le troisième après Les Landes et la Gironde au niveau national.



Le territoire communautaire est largement couvert par la forêt de la Double et du Landais. La diversité des classes d'âge des peuplements, la juxtaposition de milieux aux fonctionnalités différentes et la dimension temporelle de la gestion forestière favorisent le développement d'habitats naturels et d'espèces remarquables.

Les principaux boisements sont composés de forêts de feuillus, de forêts mixtes, de forêts résineuses, de landes et broussailles.

➤ **La forêt de la Double**

L'originalité de la forêt de la Double, plus au nord du territoire, réside par son important manteau de sédiments fluviatiles composés de sables, graviers, galets et de nappes d'argile. Les sols y sont acides, pauvres et imperméables. Ils constituent de véritables mouillères pendant la saison humide et sont secs en été. Un important réseau de ruisseaux, souvent temporaires, draine le territoire et de multiples étangs le ponctuent.

La Double forme aujourd'hui un vaste massif forestier, modelé entièrement par l'Homme et troué de clairières où domine l'élevage. De tradition forestière, la production en pin maritime s'y est affirmée et reste très dynamique, portée par de grands propriétaires sensibles à la productivité. L'agriculture à spécialisation bovine viande persiste mais peine à se maintenir. La déprise agricole y règne, conduisant à la fermeture des clairières par abandon ou reboisements des parcelles.

➤ **La forêt du Landais**

Le Landais se caractérise aussi par ses sols agricoles sableux acides, ses nombreux ruisseaux et étangs, ainsi que sa vocation forestière (résineux). Le Landais, sous influence de la vallée de l'Isle, recouvre des espaces plus verts. À l'Est, les pins s'associent au taillis de châtaigniers dominants. Au centre, les futaies de résineux sont présentes, accompagnées de taillis de feuillus plus diversifiés (chênes et charmes). À la différence de la Double, le Landais s'apparente plus à une gestion de forêt paysanne avec un stock de vieux pins important. De tradition agriculteur-forestier, l'élevage bovin viande domine mais la déprise agricole y est aussi présente.

4.1.2.1. Les principaux habitats de la Double et du Landais

➤ **Les boisements**

Ils occupent la majeure partie de la Double et du Landais. Ils sont constitués essentiellement de forêts mésophiles à xérophiles acidiphiles, peuplées de pins maritimes, chênes pédonculés, chênes tauzins et châtaigniers. Moins représentés, les fonds de vallons humides sont occupés par des forêts riveraines, dominées par l'aulne glutineux et le saule roux.

➤ **Les pelouses acidiphiles**

Elles se répartissent le long des linéaires (pistes forestières, lignes électriques). Elles hébergent un riche cortège végétal. Ces milieux se caractérisent par l'omniprésence des ajoncs, de la brande et des bruyères.

➤ **Les milieux humides**

Les étangs abritent une végétation hydrophile et amphibie typique de ces milieux. Les prairies humides sont présentes sporadiquement le long du réseau hydrographique. Des milieux paratourbeux peuvent également se retrouver au niveau des berges des étangs.

4.1.2.2. L'intérêt floristique et les espèces végétales patrimoniales

Les enjeux floristiques de la Double et du Landais se concentrent essentiellement dans les zones humides. Ces milieux sont particulièrement diversifiés et jouent un rôle de rétention et d'épuration des eaux. Ces milieux abritent des communautés végétales d'un grand intérêt de

par leur rareté ainsi que par la flore qu'ils hébergent : *Drosera rotundifolia*, *Parnassia palustris*... Ces milieux sont à préserver prioritairement.



Drosera rotundifolia



Parnassia palustris

4.1.2.3. L'intérêt faunistique et les espèces animales patrimoniales

La présence des rapaces forestiers diurnes comme nocturnes (huit espèces) assurent du fait de leur position dans le réseau trophique un certain gage de bonne santé, aux communautés faunistiques de chaînons inférieurs. Un cortège d'espèces de chauve-souris affectionnant les boisements feuillus pour la chasse, est présent sur le territoire. Deux espèces de chiroptères spécialistes des landes comme habitat de chasse sont également présentes dans les forêts. Les milieux ouverts de la Double et du Landais sont également très favorables aux reptiles. On remarque également la présence d'espèces invasives comme l'écrevisse américaine et l'écrevisse de Louisiane qui ont été introduites dans les étangs de la Double dans le milieu des années 1990. Elles entrent en compétition avec l'écrevisse autochtone : l'écrevisse à pattes blanches. La présence du vison d'Amérique constitue un des facteurs non négligeables de régression du vison d'Europe.

LES FORETS DE LA DOUBLE ET DU LANDAIS

- Elles constituent avec les rivières, de grands milieux structurants du territoire de la Communauté de communes, du fait de leur diversité d'habitats naturels caractéristiques, elles accueillent des espèces d'intérêt communautaire ou déterminantes, à préserver en priorité.

4.2. LA TRAME VERTE ET BLEUE

La trame verte et bleue (TVB) est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie. La trame verte et bleue porte l'ambition d'inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique. Ce réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques est identifié par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la Nouvelle-Aquitaine.

La trame verte et bleue vise à enrayer la perte de biodiversité, en préservant et en restaurant des réseaux de milieux naturels qui permettent aux espèces de circuler et d'interagir. Ces réseaux d'échanges, appelés continuités écologiques, sont constitués de réservoirs de biodiversité reliés les uns aux autres par des corridors écologiques.

La trame verte et bleue inclut une **composante verte** qui fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres et une **composante bleue** qui fait référence aux réseaux aquatiques et humides (fleuves, rivières, canaux, étangs, milieux humides...). Ces deux composantes se superposent dans des zones d'interface (milieux humides et végétation de bords de cours d'eau notamment) et forment un ensemble destiné à assurer le bon état écologique du territoire.

La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques impliquent que l'on agisse partout où cela est possible : en milieu rural, à l'échelle des cours d'eau et dans les zones urbaines. La trame verte et bleue lutte contre la fragmentation des milieux naturels et participe à la préservation de la biodiversité.

Les enjeux de territoire, identifiés au sein du SRCE de la Nouvelle-Aquitaine

Ce schéma a été arrêté en décembre 2015. Il identifie sur le territoire les continuités écologiques constituées de réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Le SRCE identifie le massif de la Double et du Landais, comme l'un des secteurs qui présente une hétérogénéité d'occupation du sol au niveau de la diversité des boisements et de la présence importante d'activités agricoles centrées sur la polyculture et l'élevage. Les continuités écologiques retenues dans la Trame Verte et Bleue régionale sont :

- Les boisements de conifères et de feuillus
- Les zones humides du massif de la Double
- Les boisements alluviaux connexes aux cours d'eau
- Le réseau hydrographique

Ce sont les trames liées à ces habitats qui ont fait l'objet d'une analyse plus poussée afin de mettre en évidence les principaux axes de communication pour la biodiversité.

Au niveau de la Double, les routes et les bourgs de tailles modestes occupent les lignes de crêtes, les fonds de vallées, les forêts galeries associées, et leurs milieux humides, sont bien préservés. Le massif forestier de la Double constitue un réservoir écologique dont l'intégrité n'est pas vraiment menacée. Les clairières bocagères se concentrent autour des bourgs et peuvent dans certains cas constituer des habitats naturels remarquables : ils jouent pleinement leur rôle dans la Trame verte et bleue et participent à la diversité écologique de la Double.

C'est sur la Vallée de l'Isle que se concentrent le plus d'enjeux liés à la Trame verte bleue. L'urbanisation linéaire le long des voies de communication a rompu au fur et à mesure les continuités transversales et longitudinales le long du cours d'eau. L'agriculture peut y jouer un rôle fragmentant mais aussi faire partie intégrante de la Trame verte et bleue : le réseau de bocage le long de la vallée de l'Isle est un parfait exemple d'usage du sol traduisant la multifonctionnalité de la Trame verte et bleue. Ces prairies souvent inondables, présentent de nombreux services écosystémiques au-delà de constituer des milieux naturels remarquables, ils participent notamment à la régulation des eaux, limitent les risques d'érosion des berges ainsi que les risques d'inondation...

TRAME VERTE BLEUE

- **La trame verte est diversifiée du fait de la présence des massifs et forêts de la Double**
- **La trame bleue est confortée par la diversité des milieux humides le long de la rivière Isle**

5. Les ressources naturelles

5.1. LA RESSOURCE FORESTIERE

Sources : Observatoire NAFU, Interbois Périgord, CAUE, EIE SCoT Pays de l'Isle en Périgord



5.1.1. Une forêt omniprésente sur le territoire de la Communauté de communes

Le département de la Dordogne est le 3^{ème} département forestier de France après les Landes et la Gironde. La forêt occupe 417 000 hectares.

La Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord est couverte par 25 650 hectares soit 6.1% des forêts du Périgord correspondant à environ 3.55 millions de m³ représentant un taux de boisement s'élevant à 60%.

La forêt se distingue par 3 types : les chênes, les pins maritimes et les châtaigniers.

Sur le secteur du Villamblardais, la forêt est présente majoritairement sur les plateaux. Le sous-sol définit deux grands types de peuplements nettement visibles dans le paysage. A l'Ouest, marqué par l'influence de la forêt du Landais, on retrouve des taillis de châtaigniers et de résineux ; tandis qu'à l'Est, les futaies de chênes pubescents se développent. Le bois est exploité pour la production de piquets, de pâte à papier, de palettes, de bois de chauffage...

La Double, territoire constitué de terres peu fertiles et difficiles, la Double forme aujourd'hui un vaste massif forestier. De tradition forestière, la production en pins maritimes s'y est affirmée et reste très dynamique portée par de grands propriétaires sensibles à la productivité.

Dans le Landais, les pins s'associent aux taillis de châtaigniers dominants. Au Centre, les futaies de résineux sont présentes accompagnées de taillis de feuillus plus diversifiés (chênes, charmes). À l'Ouest, l'unité se situe sur un ancien territoire viticole, aujourd'hui fortement morcelé et boisé (sans tradition forestière). À la différence de la Double, le Landais s'apparente davantage à une gestion de forêt paysanne avec un stock important de vieux pins.

Au niveau de la Vallée de l'Isle, quelques peupleraies gagnent sur les terres agricoles.

5.1.2. Une ressource conquérante mais en partie déperissante

Les gains de la forêt par types de forêt témoignent de la croissance d'une forêt non gérée. Une grande partie du gain se présente sous forme de landes et de broussailles.

5.1.3. Un rôle économique qui reste important

Le territoire a longtemps été marqué par les activités liées au bois. L'importance du gisement ainsi que la tradition de récolte du bois génèrent des volumes suffisants pour développer des filières viables sur le pin maritime, le chêne et le châtaignier. Ils sont complétés par une filière plus récente et moins importante, liée au peuplier.

Bien réparties sur le territoire communautaire, on dénombre des PME qui jouent un rôle essentiel en milieu rural (constructeur maisons en bois, scieries, fabricants de meubles en bois, entreprise de sièges de cinéma avec des composantes en bois, coopératives forestières...

5.1.4. Un potentiel forestier largement sous-exploité

La filière bois est encore largement sous-exploitée, au regard du potentiel économique mais aussi social que cette ressource représente. Le principal obstacle à une exploitation forestière plus importante c'est le morcellement considérable du parcellaire, qui rend toute gestion concertée quasi-impossible. Le Conseil départemental de la Dordogne essaie de mettre en place une réorganisation foncière de la forêt par le biais d'une aide financière à l'acquisition.

LA RESSOURCE FORESTIERE

- **Un massif forestier important et diversifié mais morcelé par le parcellaire**
- **Une ressource sous exploitée**

5.2. LA RESSOURCE AGRICOLE



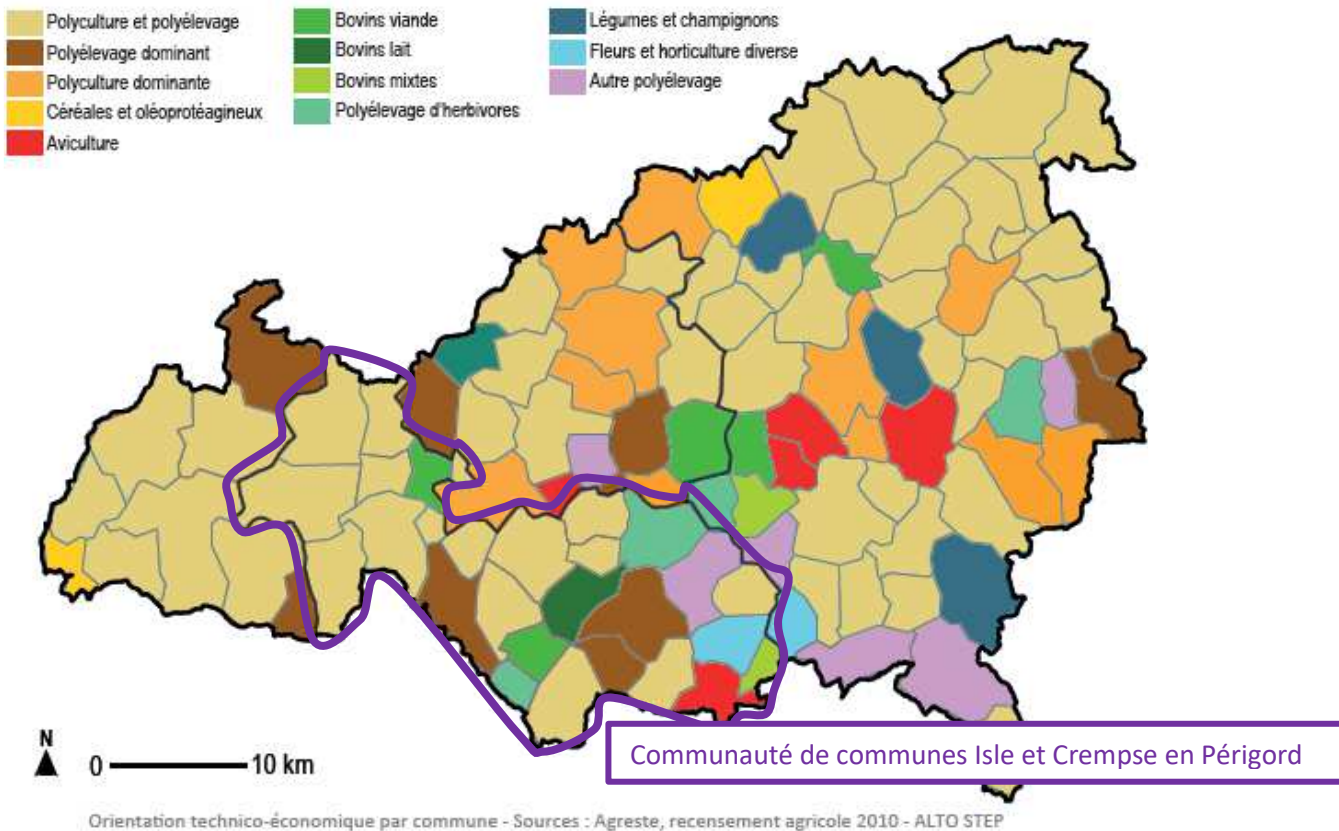
5.2.1. Une place conséquente sur le territoire

L'agriculture représente 9 700 hectares des 43 000 hectares de la superficie totale du territoire communautaire soit 22.56 %.

L'occupation agricole est surtout présente dans les vallées de l'Isle et de la Crempse, les massifs de la Double et du Landais présentent une faible occupation agricole disséminée au cœur des espaces forestiers.

5.2.2. Une grande diversité de production

Orientation technico-économique par commune (OTEX)



On observe sur le territoire communautaire une prédominance de polycultures et de polyélevages. On retrouve également des terres de bovins à viande et à lait, à moindre échelle, de l'aviculture et de l'horticulture.

L'activité dominante regroupe l'élevage de bovins à viande et l'élevage spécialisé tel que l'élevage de poulets et de canards à gaver et le gavage.

Quelques chiffres : 1 600 vaches allaitantes, 1 500 brebis, plus de 100 000 volailles de chair, 100 000 canards à gaver, 150 000 canards gavés par an. L'élevage de vaches à viande se compose majoritairement d'une production de broutards, exportés hors du territoire.

5.2.3. Une importante diminution des surfaces agricoles

Au niveau du département de la Dordogne, la Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord enregistre le plus fort taux de diminution de Surface Agricole Utile (SAU), il s'élève à -17% entre 2000 et 2010. On observe un recul des emprises agricoles et un déclin des surfaces en herbes, l'élément majeur responsable du recul des emprises agricoles est la disparition des prairies. La baisse sensible des cheptels bovins a certainement contribué à la diminution des surfaces de prairies et de fourrages.

Parallèlement à cette diminution de la SAU, on observe logiquement un phénomène de déprise agricole sur le territoire.

Le territoire est également touché par un phénomène plus global, l'incertitude quant à la succession des exploitations agricoles. Sur le territoire de la Communauté de communes, cela représente plus de 50% de la SAU totale.

5.2.4. Une fragmentation de l'espace agricole

La fragmentation de l'espace agricole est un critère de fragilité en tant qu'outil de travail nécessaire pour la production agricole. En effet, elle représente un frein coûteux à l'exploitation agricole et accroît le risque, à plus ou moins long terme, d'une mutation des espaces agricoles. La fragmentation pose des problèmes pour les exploitations agricoles en termes de viabilité économique à cause des surcoûts qu'elle engendre (déplacements, gestion), ce qui peut avoir pour conséquence un délaissement de certaines terres au profit par exemple d'un recentrage de l'exploitation. Ces terres peuvent évoluer vers l'urbanisation et accroître ainsi les interfaces agriculture/bâti mais, dans les secteurs en déprise, à l'écart de l'urbanisation, le risque est tout autre, avec la problématique d'un développement des friches qui engendrent toutes sortes de conséquences : fermeture des paysages, perte d'intérêt écologique... cette problématique est bien présente sur les secteurs de la Double et du Landais.

LA RESSOURCE AGRICOLE

- **Une agriculture diversifiée**
- **Des surfaces agricoles en forte diminution**
- **Un phénomène de déprise agricole**
- **Une fragmentation du parcellaire agricole qui fragilise la production**

5.3. LA RESSOURCE EN EAU



Sources : SIE Adour-Garonne, SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, EIE et Diagnostic SAGE Isle Dronne

5.3.1. Potentialités des ressources en eau souterraine

On retrouve sur le territoire communautaire deux types de masses d'eau souterraine :

- Les masses d'eau souterraine alluviale constituées de limons fins déposés par le réseau hydrographique. Ces nappes sont en lien direct avec les cours d'eau. Une seule nappe est rencontrée sur le bassin : la nappe alluviale de l'Isle et de la Dronne. On retrouve cette nappe de la commune de Saint-Louis-en-l'Isle à la commune de Saint-Laurent-des-Hommes.
- La masse d'eau « calcaire du sommet du crétacé supérieur du Périgord », le Sud-Est de Mussidan et le secteur du Villambardais sont concernés par cette masse d'eau. Elle

[Tapez ici]

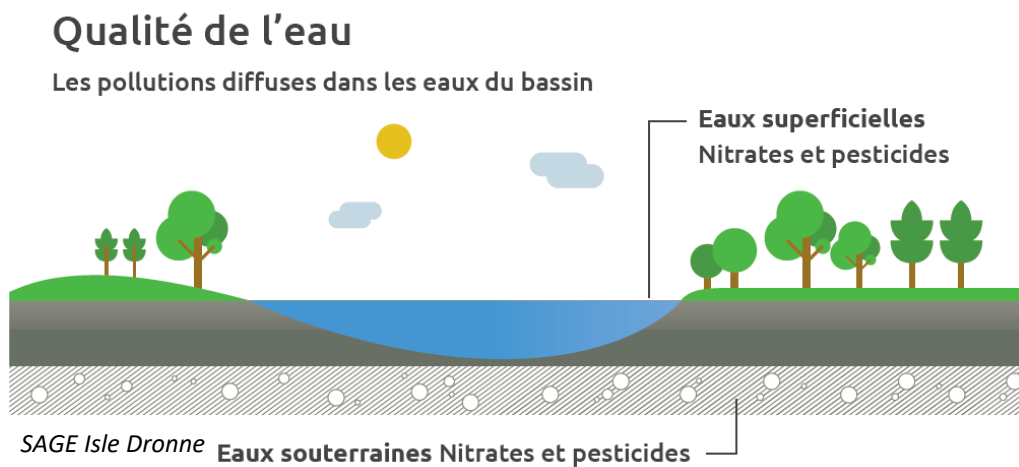
souffre d'un manque chronique d'eau, les prélèvements étant trop importants par rapport au taux de remplissage. Elles ont d'ailleurs été identifiées en « mauvais état quantitatif » par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). On retrouve des sols calcaires qui ont tendance à s'éroder plus facilement et à laisser l'eau s'infiltrer ; cela peut créer une communication directe entre les cours d'eau et la nappe souterraine.

5.3.2. Potentialités des ressources en eau superficielle

Du fait des pressions qui s'exercent sur la ressource en eau, tout le territoire est couvert par une Zone de Répartition des Eaux (ZRE). Une ZRE se caractérise par une insuffisance chronique (autre qu'exceptionnelle) des ressources en eau par rapport aux besoins. L'inscription d'une ressource (bassin hydrographique ou système aquifère) en ZRE constitue le moyen pour l'Etat d'assurer une gestion plus fine des demandes de prélèvements dans cette ressource, grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements. Elle constitue un signal fort de reconnaissance d'un déséquilibre durablement instauré entre la ressource et le besoin en eau.

Le bassin Isle Dronne rencontre des problèmes d'excès (inondations) et de manque d'eau (étiages) faisant courir un risque aux personnes, aux milieux et à l'approvisionnement en eau potable, contraignant les activités du territoire. La pluviométrie joue donc un rôle prépondérant sur le fonctionnement du bassin versant et de son bilan hydrique.

5.3.3. La qualité des eaux



5.3.3.1. *Les moyens mis en place pour maintenir une eau en « bon état »*

➤ **La DCE** (la Directive Cadre sur l'Eau)

Une eau en « bon état » est une eau qui permet une vie animale et végétale riche et variée, une eau exempte de produits toxiques, une eau disponible en quantité suffisante pour satisfaire tous les usagers...

La DCE définit le « bon état » comme l'objectif à atteindre pour toutes les eaux : cours d'eau, plans d'eau, estuaires, eaux côtières et nappes. Elle fixe un certain nombre d'indicateurs, communs à tous les pays d'Europe, qui permettent d'évaluer la qualité de l'eau. Une masse d'eau de surface est considérée « en bon état » si elle répond conjointement aux deux critères de « bon état chimique » et de « bon état écologique ». Une masse d'eau souterraine est [Tapez ici]

considérée « en bon état » si elle répond conjointement aux deux critères de « bon état chimique » et de « bon état quantitatif ».

La DCE définit également les principes de gestion et de protection des masses d'eau sur le territoire européen. Ainsi, elle fixe des objectifs de reconquête du « bon état » des eaux superficielles et souterraines. Elle est traduite au niveau national dans la Loi sur l'eau, et sur chacun des six grands bassins hydrographiques français dans les SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). À l'intérieur du cadre fixé par le SDAGE, dont nous dépendons : le SDAGE ADOUR-GARONNE, le SAGE Isle Dronne (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) définit une stratégie de gestion de l'eau et des milieux aquatiques permettant de répondre aux objectifs de la DCE.

➤ **Le SAGE ISLE DRONNE**

C'est un document de planification élaboré collectivement par les acteurs de l'eau à l'échelle du bassin, réunis au sein d'une Commission Locale de l'Eau (CLE) composée d'élus du territoire, d'usagers et de l'Etat.

Il a pour objectif principal la recherche d'un équilibre durable entre la protection des milieux aquatiques et la satisfaction des usagers.

Les grands enjeux du bassin Isle Dronne définis par le SAGE :

- Réduction du risque d'inondation,
- Amélioration de la qualité de la gestion des étiages,
- Amélioration de la qualité des eaux,
- Préservation du patrimoine naturel et des milieux aquatiques,
- Valorisation touristique des vallées de l'Isle et de la Dronne.

5.3.3.2. La qualité des eaux superficielles et souterraines

L'état initial du SAGE permet de mettre en exergue la qualité préoccupante des eaux à l'échelle du bassin Isle Dronne. Les dégradations observées sont notamment attribuables à la présence de nitrates et de pesticides dans les eaux superficielles et souterraines. Les nitrates constituent effectivement une préoccupation majeure sur le bassin. Même si les concentrations restent majoritairement en deçà des normes fixées pour l'alimentation en eau potable, elles sont en augmentation sur plusieurs secteurs. La présence de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides) menace également la qualité des eaux. Si la qualité de l'eau brute est insuffisante, cela peut entraîner la mise en place de traitements complémentaires coûteux avant la distribution de l'eau potable.

La qualité des eaux superficielles fait l'objet de contrôles réguliers, les résultats des analyses montrent que les eaux superficielles sont dégradées. Les problèmes sont notamment liés aux pollutions diffuses, au phénomène d'eutrophisation (phénomène qui se traduit lorsque le milieu reçoit trop de matières nutritives pour les végétaux, leur prolifération provoquant l'asphyxie des milieux aquatiques) et au manque d'eau l'été. La présence de produits phytosanitaires est également généralisée.

Tout comme les eaux superficielles, les eaux souterraines du bassin sont largement contaminées par les nitrates et les pesticides. On observe même une tendance à la hausse.

5.3.4. Usages et activités liées aux eaux superficielles et souterraines

5.3.4.1. Alimentation en eau potable

Chaque année, 35,5 millions de m³ d'eau sont prélevés sur le bassin. Sur la Communauté de communes ont atteint 1.3 millions de m³ de prélèvements.. La provenance de l'eau varie selon le secteur, en ce qui concerne le territoire communautaire, il s'agit d'eau provenant de nappe captive. Un captage d'eau potable est situé à Saint-Front-de-Pradoux à la Tuillère.

5.3.4.2. L'assainissement

La gestion des eaux usées et des eaux pluviales constitue un enjeu important pour la protection des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Les eaux usées sont systématiquement collectées et traitées, alors que les eaux pluviales sont parfois rejetées directement dans les milieux sans traitement. Malgré le traitement, certaines molécules se retrouvent toujours dans les eaux en sortie de station d'épuration, ce qui nuit à la qualité de l'eau des cours d'eau.

5.3.4.3. L'agriculture

L'irrigation des cultures est prélevée dans les eaux superficielles, les nappes et les retenues considérées par défaut comme connectées au cours d'eau, sur une période allant principalement de mai à septembre. Ces prélèvements sont majoritairement repartis sur la vallée de l'Isle. Cette eau prélevée est entièrement consommée par les plantes et n'est pas restituée à la rivière. Cette pression est deux fois plus importante sur le bassin que celle de l'adduction en eau potable dont les prélèvements sont répartis sur l'année et dont une partie est restituée à la rivière via les stations d'épuration. Ces prélèvements restent du même ordre qu'en 2010, s'ils n'augmentent pas, ils ne permettent pas non plus d'assurer un bon fonctionnement des milieux aquatiques surtout sur le bassin de la Crempse.

5.3.4.4. Les activités industrielles

Une seule PME prélève dans la rivière Isle sur le secteur du Mussidanais, ces prélèvements s'effectuent principalement dans les eaux superficielles. Outre les prélèvements, les industries impactent également la qualité de l'eau du bassin par ses rejets d'eaux usées.

5.3.4.5. La pêche de loisirs

La pêche de loisirs est une activité de nature dont la prise en compte du volet environnemental est primordiale pour la gestion des milieux et de la ressource halieutique. La fédération départementale de pêche de Dordogne s'occupe d'assurer la protection des milieux aquatiques, leur mise en valeur ainsi que leur surveillance. Au niveau local, ce sont les Associations Agréées de Protection du Milieu Aquatique (AAPMA) qui agissent en relais. On compte 2 AAPMA sur le territoire : sur la commune de Mussidan et de Saint-Laurent-des-Hommes.

5.3.4.6. La baignade et les activités nautiques

Sur le territoire communautaire, il n'y a pas de site dédié à la baignade, ce loisir n'est pas du tout pratiqué sur les communes implantées le long de la rivière Isle. Par contre, des haltes

nautiques sont aménagées pour permettre les activités nautiques : location de canoës à la saison estivale à Mussidan, croisière fluviale du Moulin de Duellas à Mussidan.

LA RESSOURCE EN EAU

- Un territoire couvert par une ZRE
- Un état écologique et chimique des eaux moyen
- Le bassin de la Crempse sous pression à l'étiage
- L'adduction en eau potable est le premier préleveur
- Des activités de loisirs peu développées

5.4. LES RESSOURCES DU SOUS-SOL



Une carrière est implantée sur la commune de Saint-Laurent-des-Hommes, il s'agit d'une carrière alluvionnaire. La production annuelle de la carrière est de 200 000 tonnes de sables, de gravillons roulés et de galets. Ces produits sont destinés aux travaux de génie civil, bâtiments et travaux routiers du département. En fin d'exploitation, le site est recouvert d'une terre végétale, réservée au préalable, puis replanté avec des essences locales (pins maritimes, chênes et acacias). Chaque année 2 à 3 hectares sont reboisés.

L'extraction des sables peut occasionner une dégradation de la qualité des eaux superficielles ainsi qu'un risque de colmatage des milieux aquatiques situés en aval. Ces incidences potentielles doivent être anticipées.

LES RESSOURCES DU SOUS-SOL

- Une carrière en activité sur le territoire de la Communauté de communes
- Des incidences environnementales potentielles à encadrer

5.5. LES DÉCHETS



Sources : Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du département de la Dordogne, SMD3, SMCTOM de Montpon-Mussidan, SMCTOM de Vergt, Chambre d'Agriculture de la Dordogne

[Tapez ici]

5.5.1. Les déchets ménagers et assimilés

Ils désignent les déchets produits par les ménages, commerçants, artisans, entreprises et industries ne présentant pas de caractère dangereux ou polluants (papiers, cartons, verre, bois, textiles et emballages).

La collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés :

Sur le territoire de la Communauté de communes, la collecte et le traitement des déchets est assuré par le Syndicat Départemental Des Déchets de la Dordogne (SMD3) basé à Coulounieix-Chamiers avec une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) située sur la Communauté de communes à Saint-Laurent-des-Hommes. La Communauté de communes adhère au SMD3 (à qui elle a transféré sa compétence), qui assure la gestion des collectes de déchets, le tri ainsi que les déchèteries.

Le traitement regroupe également plusieurs activités :

- Transfert en centre local des déchets
- Transport vers les centres de traitement des déchets
- Traitement des déchets en centre de valorisation des déchets (recyclage dans les centres de tri ou compostage sur les plateformes de compostage) ou à l'ISDND de Saint-Laurent-des-Hommes pour l'enfouissement.

5.5.2. Les déchets dangereux agricoles, industriels et du BTP

Les deux déchèteries de la Communauté de communes participent à la collecte de plastiques, huiles ou ferrailles. Elles sont ouvertes aux particuliers et aux professionnels sous certaines conditions (les utilisateurs doivent se renseigner notamment sur la quantité par jour qu'ils peuvent amener à la déchèterie...).

Les agriculteurs prennent directement contact avec la déchetterie de leur secteur pour la gestion de leurs déchets. Les agriculteurs comme les entreprises ont l'interdiction d'enfouir ou de brûler emballages et produits.

5.5.3. Les déchets verts

Les déchets verts sont les résidus d'origine végétale issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts. On distingue dans les chiffres des collectes, les déchets verts des particuliers, dits de jardins, et les déchets verts municipaux émanant des services techniques des communes.

La Dordogne, comme de nombreux départements, a pris en avril 2017 un arrêté d'interdiction du brûlage des déchets verts, considéré comme source de pollution et d'incendies, expliquant ainsi les augmentations de volumes de déchets verts dans les déchèteries.

LES DÉCHETS

- **La collecte et le tri des déchets et assimilés sont assurés par le SMD3 (toutes les communes de la CCICP y adhèrent)**
- **Il existe un site de traitement sur la Communauté de communes : à Saint-Laurent-des-Hommes**
- **Le volume de déchets verts est en nette augmentation**

5.6. LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

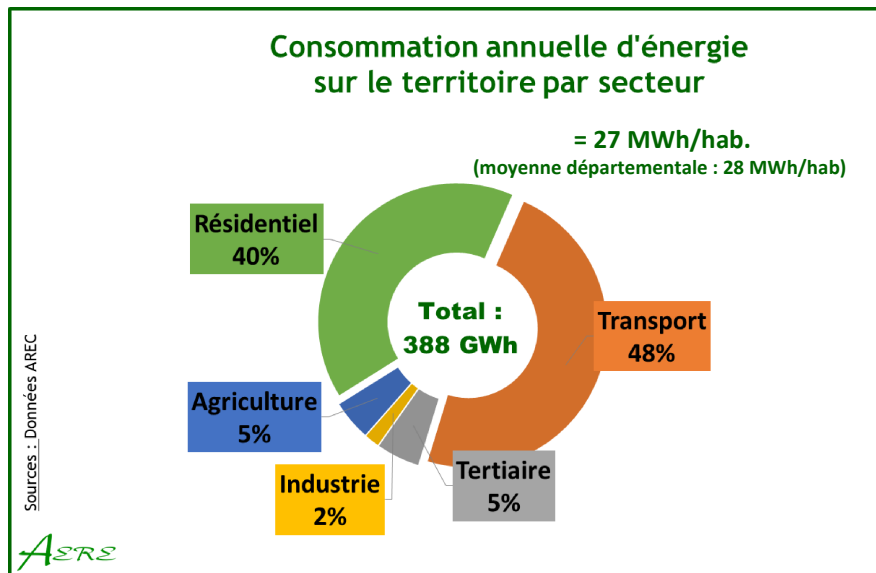
Source : diagnostic et potentiels du PCAET – rapport d'étude AERE avril 2018 (s'y référer pour compléments)

5.6.1. L'état des lieux des consommations et productions d'énergie du territoire

5.6.1.1. Les consommations d'énergie

➤ La consommation totale

Le territoire consomme actuellement **388 GWh** d'énergie chaque année, principalement pour les transports de personnes et marchandises, le secteur résidentiel puis dans une moindre mesure pour le secteur industriel, le tertiaire, l'agriculture et les déchets. Cela équivaut à une moyenne annuelle d'environ 27 MWh par habitant, ce qui est légèrement moins élevé que la moyenne régionale (28 MWh/habitant).



Consommation d'énergie par secteur

Le territoire se distingue par une part plus importante des consommations du résidentiel et des transports et une consommation moindre des secteurs économiques (tertiaire et industrie). Ces chiffres s'expliquent par le caractère rural du territoire et la proximité d'agglomérations qui drainent les emplois. La communauté de communes héberge donc peu d'industrie et d'entreprises tertiaire, ce qui renforce la part du résidentiel et du transport dans la consommation globale.

Secteurs	Territoire	Département	Nouvelle-Aquitaine
Résidentiel	40%	32%	26%
Tertiaire	5%	11%	13%
Industrie	2%	22%	19%
Transport	48%	31%	37%
Agricole	5%	5%	5%

[Tapez ici]

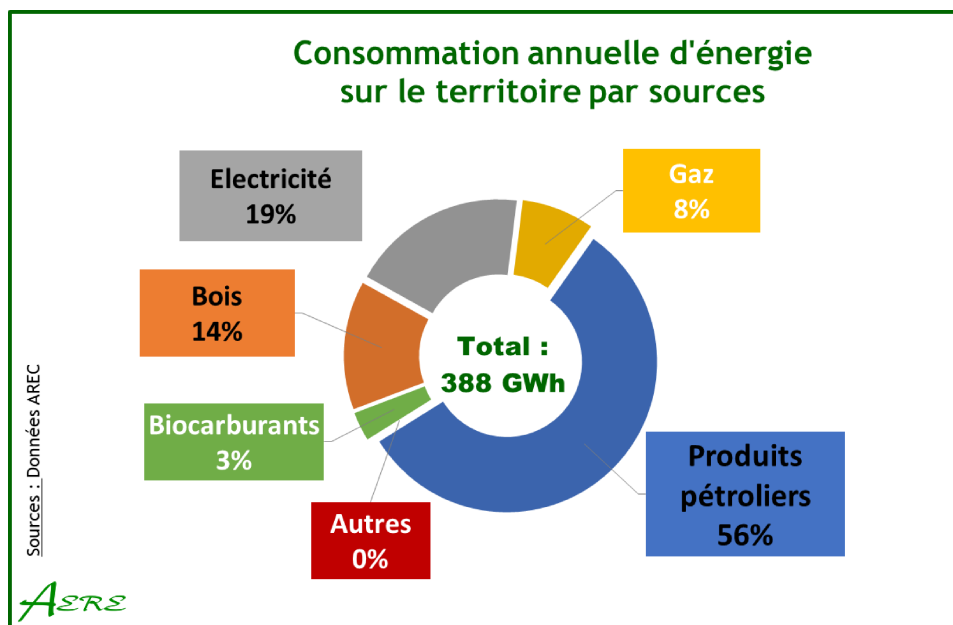
Figure 5 : Comparaison des consommations d'énergie par secteur à différentes échelles

Comme l'essentiel des territoires en France, le secteur des transports est le poste majoritaire de consommation d'énergie sur le territoire (48% en incluant les transports non routiers). Ceci reflète le système français qui a structuré une organisation pendulaire des transports de personnes autour des pôles d'emploi (zones urbaines et d'activités) et des zones d'habitation (banlieues résidentielles et communes rurales) via l'utilisation massive de moyens de transport généralement individuels et consommateurs d'énergie (voitures).

La conséquence est une forte dépendance du territoire aux produits pétroliers (56% des consommations, voir figure 9 ci-dessous), énergie polluante (gaz à effet de serre et polluants atmosphériques) et dont le cours fluctue. L'électricité, énergie la plus chère, représente 19% des consommations d'énergie du territoire. Cela a pour conséquence une vulnérabilité des ménages et des activités économiques face aux variations des tarifs de vente des énergies.

Le deuxième poste est le résidentiel, qui représente 40% des consommations d'énergie du territoire. Il s'agit des consommations d'énergie des logements, pour se chauffer mais aussi pour l'eau chaude, la cuisson, l'électroménager et les autres usages possibles de l'énergie. **C'est, après la mobilité, le principal poste de dépense des ménages et donc une source de vulnérabilité qui pèse sur le pouvoir d'achat de la population locale.**

Viennent ensuite les activités tertiaires et agricoles, qui représentent chacune 5% des consommations d'énergie, puis l'industrie (2%), pour les process mais également les besoins de chaleur et de froid, l'électricité nécessaire à l'éclairage des locaux et des vitrines, aux enseignes, aux parcs informatiques, pour les bâtiments de bureaux, les administrations, ainsi que le froid commercial.



Consommation d'énergie par sources d'énergie

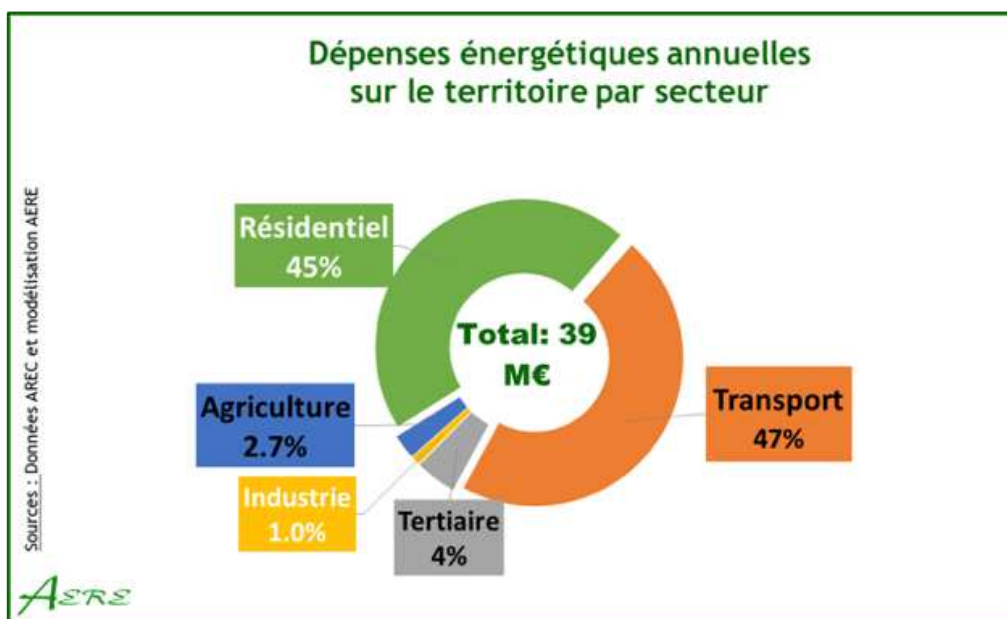
La consommation d'énergie sur le territoire fait donc ressortir la prépondérance des secteurs résidentiel (plus largement le secteur « bâtiment » incluant également le tertiaire) et des transports.

[Tapez ici]

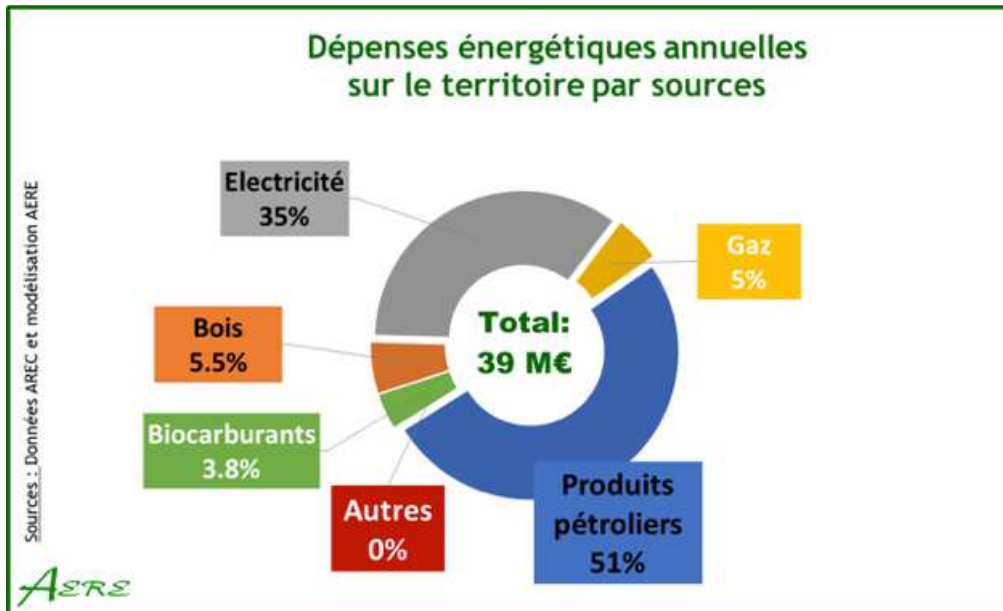
La ventilation par source montre une forte dépendance aux combustibles fossiles (produits pétroliers et gaz naturel) liée aux deux secteurs précédemment cités, à l'électricité, mais également une présence non négligeable du bois énergie dans la consommation, liée au chauffage au bois.

➤ **Dépenses énergétiques globales**

Ces consommations d'énergie engendrent un coût, de 39 M€ annuel pour l'ensemble des secteurs consommateurs, soit 105 000 € par jour, majoritairement à la charge des ménages (par le résidentiel et les transports). Ce coût pèse moins sur les entreprises, pour lesquelles le tarif de l'énergie est moins élevé. Il n'en constitue néanmoins pas moins un enjeu puisqu'il impacte leur compétitivité.



Dépenses énergétiques par secteur



Dépenses énergétiques par sources d'énergie

Là-encore, ce sont les produits pétroliers et l'électricité qui représentent la majorité des dépenses. La part de l'électricité augmente dans les dépenses en proportion de la consommation tandis que celle du bois énergie diminue, du fait du prix élevé de l'électricité et faible du bois.

Analyse les transports, la mobilité

Les déplacements domicile-travail et domicile-autre (ces derniers étant définis par l'INSEE comme les déplacements depuis le domicile pour le travail non fixe, les courses et achats, les affaires personnelles ou professionnelles...) sont les plus représentés. Ces deux types de trajets constituent un levier d'action efficace sur la mobilité puisqu'ils représentent une forte part des trajets et qu'il s'agit de trajets réguliers et aisément identifiables à partir des pôles économiques (lieux de travail, de loisirs, d'achats).

Il y a donc un potentiel de développement des modes doux important sur les trajets courts et de renforcement des transports en commun sur les plus longues distances. Sur les distances intermédiaires, si les alternatives au véhicule particulier semblent plus limitées, la généralisation du covoiturage peut être une solution.

Analyse sur le résidentiel

Le territoire comptait 7334 logements en 2013 dont 6452 résidences principales, d'après l'AREC.

[Tapez ici]

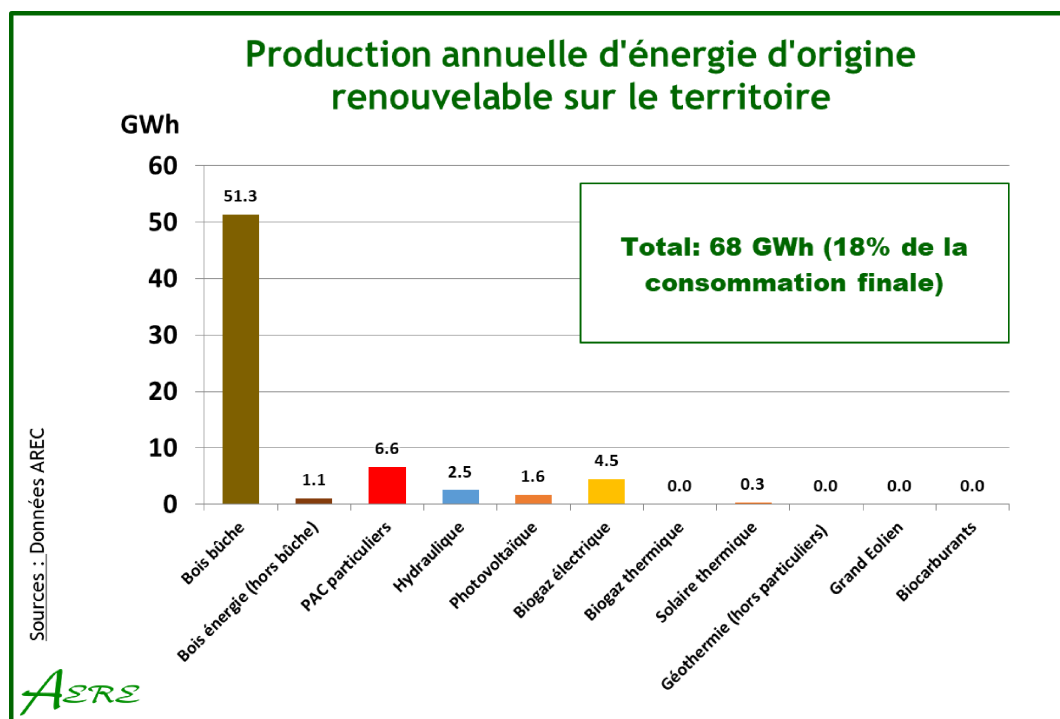
53% des logements ont été construits avant 1970, avant les réglementations thermiques. Ceux sont aussi les logements qui en proportion consomment le plus. Les deux premières énergies consommées par les logements sont l'électricité et le bois, suivis par le gaz naturel. On note encore une part non négligeable de fioul dans la consommation du résidentiel (11%), qui pose des problèmes d'émissions de gaz à effets de serre et de polluants atmosphériques. De même, le gaz, s'il n'est pas issu d'une production biosourcée (biogaz créé par méthanisation), présente le même inconvénient d'émissions de gaz à effets de serre.

En plus de la rénovation énergétique visant à baisser la consommation d'énergie des logements, un report des sources d'énergie fossiles vers des sources à moindre impact environnemental fait partie des leviers d'actions possibles.

5.6.1.2. La production d'énergies renouvelables

➤ Répartition de la production d'énergie renouvelable par source

La production totale annuelle d'énergie d'origine renouvelable est de **68 GWh**, soit environ 18% de la consommation d'énergie finale. La moyenne de la Dordogne s'élève à 16%, le territoire produit donc un peu plus d'énergie renouvelable, mais reste dépendant aux autres énergies (Figure 9, électricité et produits pétroliers notamment).



Production annuelle d'énergie d'origine renouvelable sur le territoire

A noter que le bois-énergie est compté à partir des consommations, c'est-à-dire qu'il peut provenir de l'extérieur du territoire. Il est principalement consommé dans le secteur du résidentiel, pour le besoin de chaleur.

➤ Principales installations d'énergie renouvelable

[Tapez ici]

En 2015, les principales productions d'énergie renouvelable, des chaufferies bois collectives, des barrages hydroélectriques, une production d'électricité à partir de biogaz issu des déchets (ISDND de Saint-Laurent des Hommes) et des centrales PV, étaient les suivantes :

Commune	type d'énergie	puissance installée (kW)	production (MWh)	Type d'installation
Beauregard et Bassac	Bois collectif	200	128	Chaufferie bois et réseau de chaleur
Douville	Bois collectif	150	302	Chaufferie bois et réseau de chaleur communal
Villablard	Bois collectif	250	523	Chaufferie bois et réseau de chaleur communal
Saint-Laurent-des-Hommes	Hydroélectricité	219	1010	Chandean du Maine
Saint-Laurent-des-Hommes	Hydroélectricité	219		Moulin de Benevent
Saint-Médard-de-Mussidan	Hydroélectricité	198	1515	St Martin l'Astier
Saint-Médard-de-Mussidan	Hydroélectricité	459		Usine Longua
Saint-Laurent-des-Hommes	Biogaz électrique	1000	4498	ISDND de Saint Laurent des Hommes
Beaupouyet	PV	109	120	toiture solaire
Douville	PV	288	317	toiture solaire

Principales installations de production d'énergie renouvelable

5.6.1.3. Les réseaux

La LTECV a étendu le périmètre des plans climat au territoire et a renforcé considérablement leur rôle et leurs ambitions. Désormais, il est du ressort des territoires de développer les réseaux de chaleur et de froid et d'optimiser les réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur. Par conséquent, selon le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET (Article 1^{er} - I) « la présentation des réseaux de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, les enjeux de la distribution d'énergie sur le territoire et une analyse des options de développement de ces réseaux » font partie intégrante du diagnostic climat-air-énergie territorial.

L'étude des divers réseaux de distribution d'énergie (électricité, gaz, chaleur) fait l'objet d'un rapport spécifique, élaboré par le bureau d'études *MT Partenaires* pour l'ensemble des EPCI de Dordogne accompagnés dans le cadre de la démarche conjointe initiée par le SDE24. Nous renvoyons donc ici à ce rapport dédié, dans lequel vous trouverez :

- Un répertoire et une cartographie des divers réseaux ;
- Une analyse quantitative et qualitative des réseaux de distribution d'énergie ;
- Une analyse des potentiels d'accueil de nouvelles productions d'énergie.

La problématique des smart grids y est également abordée.

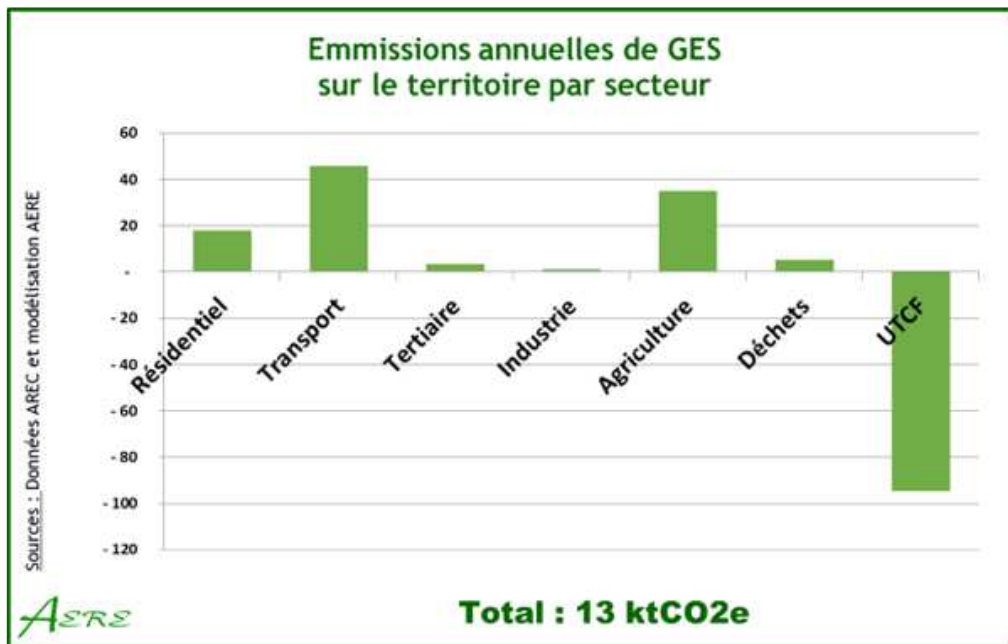
5.6.2. Les émissions de GES, séquestration carbone et qualité de l'air

5.6.2.1. Les émissions de GES

➤ Les émissions totales de GES

- Les Gaz à Effet de Serre (GES) dont les émissions ont été estimées sont : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), le trifluorure d'azote (NF₃), l'hexafluorure de soufre (SF₆), les perfluorocarbures (PFC) et les hydrofluorocarbures (HFC).
- Les émissions de GES ont été reprises des données de l'AREC.
- Le territoire totalise 13 ktCO₂e d'émissions nettes, déduction faite de la séquestration :

[Tapez ici]



Émissions annuelles de GES sur le territoire par secteur

Hors sols et forêts (séquestration carbone déduite), le total d'émissions de GES s'élève à 108 ktCO₂e, soit 7,5 tonnes de CO₂ équivalent par habitant. Ce chiffre est légèrement plus élevé que la moyenne de la Dordogne (7,3 tonnes de CO₂ équivalent par habitant).

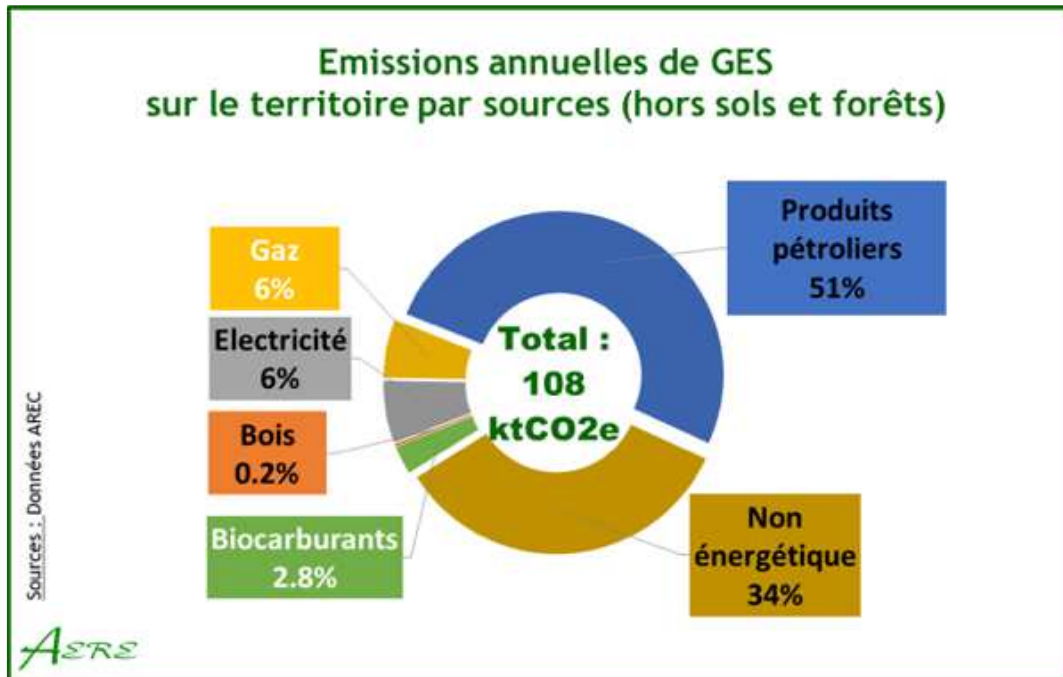
Les secteurs responsables de ces émissions sont, par ordre d'importance :

- Les transports, du fait des émissions liées à la combustion de l'essence des véhicules,
- L'agriculture, du fait des émissions de GES liés aux intrants (pesticides et engrais) qui s'évaporent ou sont perdus par lessivage des sols
- Le bâtiment (résidentiel et tertiaire), du fait des émissions liées aux combustibles utilisés pour le chauffage (fioul et gaz) principalement.

Le cas de l'agriculture est donc particulier puisque ses émissions de GES sont des émissions non-énergétiques, c'est-à-dire qui ne sont pas liées à la consommation d'énergie. C'est pourquoi l'agriculture apparaît ici comme le deuxième secteur le plus émetteur alors qu'elle ne consommait que peu d'énergie.

Du point de vue des sources, ce sont les produits pétroliers (essence des transports, fioul du résidentiel et du tertiaire) qui sont responsables de la plus grande partie des émissions de GES du territoire via leur combustion. On peut étendre cette problématique de la combustion aux combustibles fossiles dans leur ensemble en y ajoutant le gaz non renouvelable.

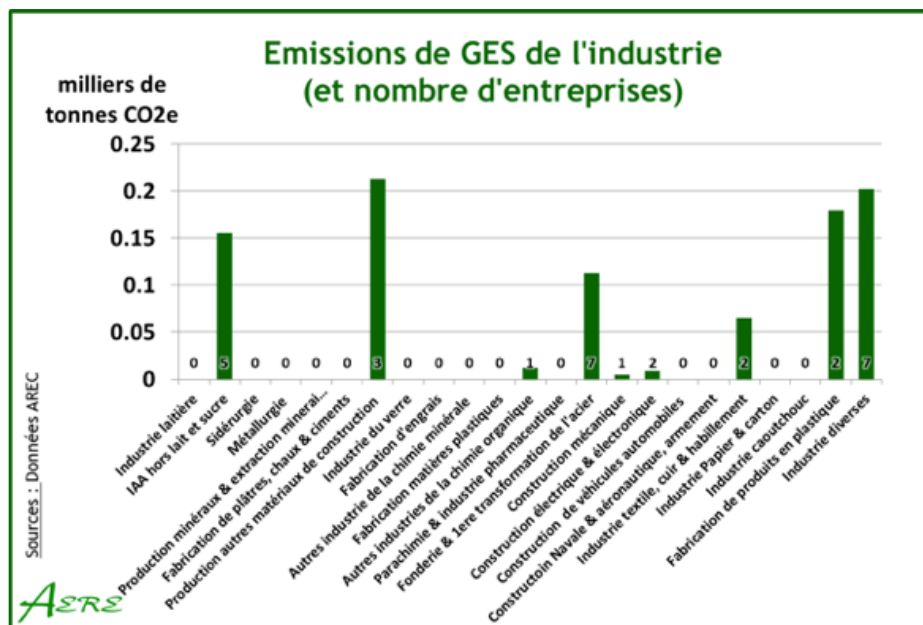
Les émissions non-énergétiques arrivent en seconde place. Elles proviennent en majeure partie de l'agriculture mais les autres secteurs y contribuent également, via les pertes de liquides frigorigènes utilisés dans le bâtiment (climatisations) et l'industrie par exemple.



Emissions du territoire, hors séquestration

➤ Zoom sur les émissions du secteur industriel

Bien que peu consommatrice et émettrice sur le territoire par rapport aux autres secteurs principaux, l'industrie est intéressante car quelques industries spécifiques sont les plus gros émetteurs du secteur industriel. Il y a donc un intérêt, pour le plan d'actions, à les identifier et les contacter pour voir si des actions de réduction des émissions sont possibles.



Emissions de GES de l'industrie par type d'activité

5.6.2.2. La séquestration carbone

Deux types de puits de carbone² principaux existent sur le territoire :

- Les sols, à travers la biomasse qu'ils contiennent et qui fixent donc plus ou moins de carbone suivant leur utilisation (prairies, surfaces cultivées, sols forestiers, sols artificialisés) ;
- Le bois, à la fois en forêt dans les arbres en croissance et dans le bois d'œuvre.

Ces deux puits sont des milieux naturels qui fixent le carbone dans la biomasse.

Le territoire stocke donc annuellement 94,7 ktéqCO_{2e}. Cette séquestration étant majoritairement due à la croissance du bois laissé sur pied en forêt.

Toutefois, cette séquestration est fragile du fait de la vulnérabilité des puits de carbone. En effet, le stockage dans les sols est menacé par l'artificialisation de ceux-ci, relarguant le carbone qu'ils ont stocké. Quant à la forêt, c'est un milieu vulnérable au changement climatique (augmentation de la température, stress hydrique, augmentation des maladies et ravageurs, risque de feux de forêt, tempêtes).

Une attention particulière devra donc être portée au maintien de cette séquestration carbone en limitant l'artificialisation des sols et en mettant en place une gestion durable de la forêt, tenant compte de l'adaptation au changement climatique.

5.6.2.3. La qualité de l'air

La **qualité de l'air** est définie par un ensemble de mesures de concentrations de polluants atmosphériques. Ceux-ci sont émis « *par l'Homme, directement ou indirectement dans l'atmosphère et les espaces clos* » et ont « *des conséquences préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes, à influencer sur les changements climatiques, à détériorer les biens matériels, à provoquer des nuisances olfactives* »³.

Les émissions de polluants atmosphériques du territoire sont de manière générale assez proches de la moyenne départementale, mais le déplacement et les transformations des polluants sont également à prendre en compte pour apprécier la qualité de l'air : certains polluants étant très volatils, ils polluent une aire plus importante que celle d'émission. De même, les interactions entre différents polluants ou des facteurs climatiques (ensoleillement notamment) forment de nouveaux polluants, à considérer dans l'appréciation de la qualité de l'air. Si les émissions sont précisément évaluées, leurs concentrations ne sont pas toujours mesurées à l'échelle du territoire ou même du département.

5.6.3. Vulnérabilité et adaptation au changement climatique

Comme présenté en introduction, le réchauffement climatique est aujourd'hui avéré. Les objectifs internationaux de lutte contre le changement climatique ont pour ambition de limiter ce changement à +2°C de température moyenne du globe à horizon 2100. Toutefois, même si le changement climatique est maîtrisé, il existera tout de même et sera sensible.

²Un puits de carbone est un système ou milieu, naturel ou artificiel, stockant du carbone.

³ Définition de la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle d'Énergie (LAURE) de 1996.

[Tapez ici]

Dès lors, s'il est impératif de lutter contre le changement climatique, il est également nécessaire de préparer les territoires au climat de demain. En effet, les impacts peuvent être divers sur : l'évolution des risques naturels, l'agriculture, la santé, le confort d'été, etc. Afin de rendre le territoire moins vulnérable au changement climatique, il est primordial d'anticiper les impacts sur les activités économiques et d'adapter les aménagements et équipements.

LA TRANSITION ENERGETIQUE

- **Des consommations énergétiques importantes liées au résidentiel et aux transports**
- **Des émissions conséquentes sur les mêmes secteurs**
- **Des potentiels en énergies renouvelables**
- **Un développement de l'intermodalité**
- **Une filière bois à diversifier et à valoriser**
- **Une lutte contre la précarité énergétique à renforcer**
- **Engager une sensibilisation des citoyens à la démarche énergétique territoriale**

6. Risques, pollutions et nuisances



6.1. LES RISQUES NATURELS

Sources : Dossier Départemental des Risques Majeurs en Dordogne (DDRM) –

DRAFF Nouvelle-Aquitaine, DREAL Aquitaine, SAGE Isle Dronne



6.1.1. Les inondations

La présence de l'Isle et du Caudeau expose 11 communes au risque d'inondation par crue.

Pour l'Isle : Beaupouyet, Bourgnac, Mussidan, Saint-Front-de-Pradoux, Saint-Laurent-des-Hommes, Saint-Louis-en-l'Isle, Saint-Martin-l'Astier, Saint-Médard-de-Mussidan.

Pour le Caudeau : Clermont-de-Beauregard, Saint-Georges-de-Montclar et Saint-Martin-des-Combes.

La crue historique du bassin versant Isle Dronne est intervenue en décembre 1944. En 1944, l'Isle à Mussidan a atteint 4.80m, en 1962 : 4.08m et en 1998 : 3.79m.

En parallèle des crues lentes, des crues rapides interviennent de façon localisée sur des secteurs ponctuels suite au débordement soudain des petits cours d'eau après un orage très violent.

➤ **Un plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)**

Un PPRI est un document destiné à évaluer les zones pouvant subir des inondations et proposant des remèdes techniques, juridiques et humains pour y faire face. C'est un document stratégique, cartographique et réglementaire. Il définit les règles de constructibilité dans les secteurs susceptibles d'être inondés. La délimitation des zones est basée sur les crues de référence.

Le territoire communautaire est couvert par deux PPR : le PPRI de la rivière pour le secteur Mussidanais, approuvé en 2009 et le PPRI de la rivière Caudeau approuvé en 2015.

➤ **Un Atlas des Zones Inondables (AZI)**

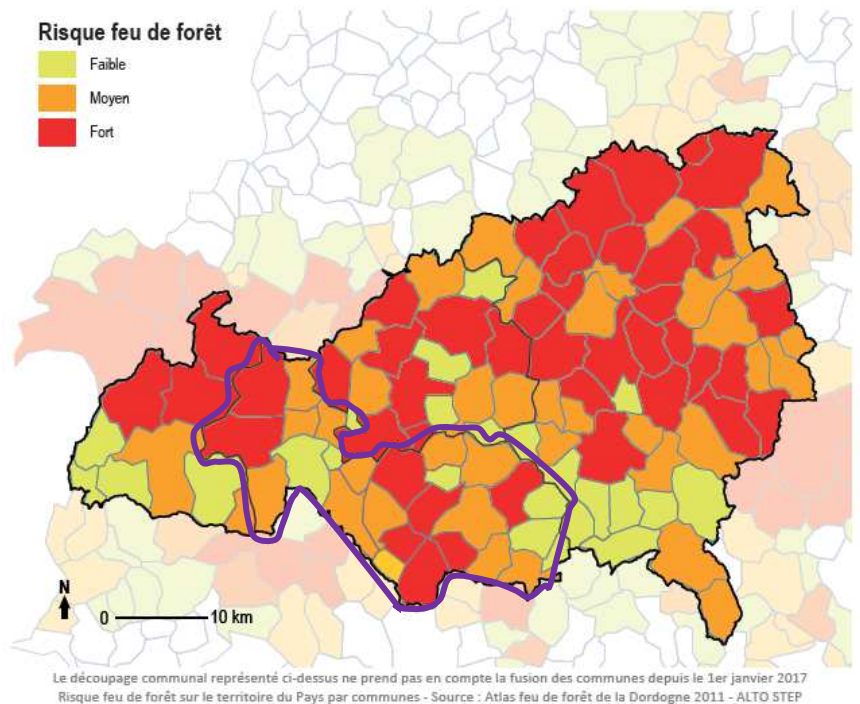
Elaborés par les services de l'Etat au niveau de chaque bassin hydrographique, les atlas des zones inondables ont pour objet de rappeler l'existence et les conséquences des événements historiques et de montrer les caractéristiques des aléas pour la crue de référence choisie, qui est la plus forte crue connue, ou la crue centennale si celle-ci est supérieure. L'AZI n'a pas de caractère réglementaire. Il constitue néanmoins un élément de référence pour l'application de l'article R.111-2 du Code de l'urbanisme, l'élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles et l'information préventive des citoyens sur les risques majeurs. Il existe un AZI sur la Communauté de communes, celui de Bourgnac.

Les inondations par ruissellement

Elles surviennent généralement suite à des orages importants, provoquant une saturation des réseaux d'évacuation des eaux pluviales (cours d'eau, fossés, crastes, barades...). Ce phénomène concerne principalement la centralité du territoire autour de la rivière Isle. Ce phénomène est difficilement prévisible. L'exposition aux risques inondations est accentuée par les mutations agricoles et urbaines du territoire (multiplication des obstacles à l'écoulement des eaux, dégradation du maillage bocager et imperméabilité des sols).

6.1.2. Une vulnérabilité accrue au risque feu de forêt

Sources : Atlas du risque incendie de forêt en Dordogne – GIP ATFeRI, PIGMA, Observatoire des risques de la Nouvelle Aquitaine



On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. On étend la notion de feu de forêt aux incendies concernant des formations subforestières de petite taille : le maquis, la garrigue, et les landes.

La région Aquitaine est classée à haut risque feux de forêt par l'Union Européenne et l'Etat français depuis 1992. Avec une moyenne annuelle de 160 départs de feux sur les vingt dernières années et des espaces forestiers occupant 44% du département, la Dordogne fait partie des 10 départements français les plus affectés par le risque feu de forêt. La Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord est l'un des territoires le plus touché avec 21.3 hectares en surfaces moyennes annuelles forestières incendiées entre 2006 et 2014.

Les deux périodes à risque présentant une augmentation du nombre de départs de feu et de surfaces brûlées sont le printemps et l'été. Au printemps, cette augmentation s'explique par une faible portance des sols, une végétation herbacée fortement inflammable, viennent s'ajouter le risque lié aux travaux en forêts. 95% des feux sont d'origine anthropique, la seule cause naturelle reste la foudre. Les massifs de la Double et du Landais présentent les plus forts potentiels combustibles et inflammables. Ces massifs se caractérisent essentiellement par

leurs futaies de pin maritime. Il est à noter que les résineux comme le pin sont réputés plus inflammables que les feuillus.

6.1.3. Un aléa mouvement de terrain pluriel

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Sur la Communauté de communes, le risque principal des mouvements de terrain est l'érosion des berges le long de la vallée de l'Isle. Les formations argileuses et notamment alluviales, peu cohésives favorisent le phénomène d'érosion des berges.

6.1.3.1. *Le risque de retrait-gonflement des argiles*

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles. Le risque de retrait-gonflement des argiles au niveau de la vallée de l'Isle et de la Crempse est faible.

6.1.3.2. *Les effondrements de cavités souterraines*

L'évolution des cavités souterraines naturelles (dissolution de gypse) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains hors mine, marnières) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement de forme circulaire.

Le Plan de Prévention des Risques (PPR) lié à ce type de mouvement de terrain, établi par l'Etat, définit des zones d'interdiction et des zones de prescription ou constructibles sous réserve. L'objectif est double : limiter et réglementer le développement de l'urbanisme dans les zones à risques et prévoir des mesures constructives afin de réduire la vulnérabilité des biens existants et futurs. Au regard de l'étude réalisée en 1999 par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), de nombreuses cavités et carrières souterraines abandonnées ont été recensées sur 44 communes de Dordogne dont une à Maurens au lieu-dit « la Tour ».

6.1.3.3. *Les affaissements de sols et dolines*

Sur la Communauté de communes, il n'a été répertorié aucun affaissement. Les dolines sont des dépressions de terrain dues à des phénomènes de dissolution des calcaires notamment dans la région de Villamblard.

6.1.4. Le risque tempête

Les deux dernières tempêtes, celle de décembre 1999 et celle d'octobre 2006 ont fortement touché le territoire notamment sur les massifs de la Double et du Landais, il reste encore aujourd'hui des traits visibles des vents très violents qui ont balayé le secteur. Les tempêtes ont des conséquences humaines, économiques (destruction de bâtiments ou d'infrastructures) et environnementales (faune et flore).

6.1.5. Les risques sismiques

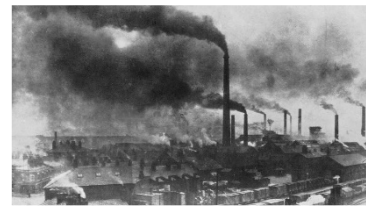
Le territoire est très faiblement exposé aux risques sismiques comme l'ensemble de la Dordogne. La France est répartie en 5 zones (article D563-8-1 du code de l'environnement la Dordogne est en zone 1 (sismicité très faible) et en zone 2 (sismicité faible).

LES RISQUES NATURELS

- Un risque inondations lié à la rivière Isle et au Caudeau mais également aux eaux de ruissellement
- Un PPRI sur Mussidan, un AZI sur Bourgnac
- Une vulnérabilité territoriale accrue au risque de feu de forêt
- Un aléa mouvement de terrain faible
- Une sensibilité au risque tempête très importante
- Un risque sismique quasi inexistant

6.2. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Sources : DICRM, Ville de Périgueux, DREAL Aquitaine, EIE SCoT Pays de l'Isle en Périgord



6.2.1. Le risque industriel

Un risque industriel est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves sur le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Il n'existe pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sur le territoire.

Le risque est lié à la présence d'établissements de type Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sur le territoire. Quatre ICPE sont soumises à autorisation sur le territoire communautaire, elles se situent sur les communes de Beleymas, Saint-Jean-d'Estissac et Saint-Laurent-des-Hommes. Il est à noter également à proximité des limites géographiques de la Communauté de communes (10 km), la présence sur la commune de Neuvic-sur-Isle, d'une ICPE avec autorisation, classée Seveso en seuil bas. Il s'agit d'une entreprise de formulation de cosmétiques (liquides et gaz inflammables) avec risques d'incendies et d'explosion.

6.2.2. Le risque de Transport des Matières Dangereuses (TMD)

Le risque de transport de marchandises dangereuses ou risques TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. On peut observer quatre types d'effet : l'incendie, l'explosion, un dégagement de matières toxiques ou la pollution de l'atmosphère, de l'eau ou du sol.

Sur le territoire, le risque est lié principalement à la proximité de :

- La voie ferrée,
- L'autoroute A89,
- La route départementale 6089
- Le risque TMD par canalisation

Les communes de Mussidan, Saint-Médard-de-Mussidan, Saint-Front-de-Pradoux et Saint-Louis-en-l'Isle sont concernées par le risque émanant de la voie ferrée.

Les communes de Les Lèches, Mussidan et Beaupouyet par le risque lié à l'Autoroute A89

Les communes de Saint-Louis-en-l'Isle, Saint-Front-de-Pradoux, Mussidan, Saint-Médard-de-Mussidan, Beaupouyet et Saint-Laurent-des-Hommes par le risque potentiel émanant de la Route départementale 6089.

Concernant le risque par canalisation, il s'agit de transport de gaz enterré, elle traverse le territoire en passant à proximité de Mussidan. Cette canalisation est enterrée à 1 mètre de profondeur, elle permet l'acheminement de gaz naturel de type méthane. Un Plan de Surveillance et d'Intervention (PSI) est assuré par l'exploitant GRTgaz pour limiter les risques liés à cette canalisation.

6.2.3. Le risque de rupture de barrage

Le territoire communautaire n'est pas concerné par ce risque.

6.2.4. Le risque lié à la présence de lignes Très Haute tension (THT)

La Communauté de communes est concernée par le risque lié à la présence d'une THT (225 Kv). Elle passe au-dessus des communes de Villamblard, Montagnac-la-Crempse, Saint-Georges-de-Montclar et Maurens.

Les risques principaux liés à cette présence concernent d'une part l'environnement naturel (risque de collision et d'électrocution de l'avifaune, notamment des migrateurs) et l'environnement humain (nuisances sonores, dégradation de la santé).

6.2.5. Le risque de radioactivité

En cas d'accident majeur et, en fonction des vents notamment, le territoire communautaire pourrait être impacté par des incidents qui surviendraient sur deux centrales nucléaires situées dans des départements voisins. Il s'agit de la centrale nucléaire du Blayais (Gironde) qui se situe à 95 km de Saint-Laurent-des-Hommes, celle de Golfech (Tarn-et-Garonne) qui se situe à 120 km de Maurens.

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

- **Un risque industriel avéré lié à la présence de 4 ICPE sur la Communauté de communes**
- **Un risque TMD lié à la voie ferrée et au passage de la RD6089 et l'A89**
- **Un risque lié à la présence d'une ligne Très Haute Tension située sur les communes au Sud-Est de la Communauté de communes**
- **Un risque de radioactivité faible**

6.3. LA POLLUTION

Sources : AIRAQ, SRCAE Nouvelle-Aquitaine, PCET24, Infoterre BRGM, EIE Pays de l'Isle en Périgord



6.3.1. La pollution de l'air

6.3.1.1. *La qualité de l'air*

Plusieurs facteurs sont à l'origine de la pollution atmosphérique : les émissions induites par le trafic routier, les émissions de substances toxiques d'origines industrielles, les émissions liées à l'utilisation de produits phytosanitaires dans les exploitations agricoles.

➤ **Les particules PM10**

Le département de la Dordogne est responsable de l'émission de 16.6 % des particules PM10 de l'Aquitaine. L'appellation « PM10 » désigne les particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres. PM étant une appellation anglaise « Particulate Matter ». Les particules PM10 les plus grosses, sont évacuées de l'atmosphère en principe dans les quelques heures qui suivent leur émission, soit par sédimentation, soit sous l'effet des précipitations.

Elles sont induites par le trafic routier, les cendres volantes et les fibres d'amiante.

Sur la Communauté de communes, l'émission s'élève à 3.6% des PM10 du département de la Dordogne.

➤ **Les particules PM2.5**

Les particules PM2.5 sont des particules fines dont le diamètre est inférieur à 2.5 micromètres. Etant données les dimensions réduites de ces particules, elles ne peuvent sédimenter sous l'action unique de la gravité. Seules leur agrégation ou des précipitations permettent leur chute au sol. Les particules PM2.5 se trouvent en suspension dans l'atmosphère, et le demeurent plusieurs jours. Les PM 2.5 sont donc un vecteur important d'intoxication par les voies respiratoires. Elles sont induites par le diesel, le soufre et les métaux lourds.

Les chiffres de la Communauté de communes : 3.8% des PM2.5 du département

Les émissions de particules en suspension PM10 et PM2.5 proviennent essentiellement du résidentiel, du transport routier, de l'agriculture et de l'industrie.

6.3.1.2. *Les pollutions issues de l'agriculture*

L'agriculture est une cause importante de pollution atmosphérique. C'est la principale source anthropique d'ammoniac, produit essentiellement par le bétail. Cet impact sur la qualité de l'air peut créer des nuisances aux interfaces avec l'urbanisation.

6.3.1.3. *Les pollutions issues des activités industrielles*

Sur le territoire communautaire, il n'existe pas d'industrie recensée par le Registre Français des Emissions Polluantes (RFEP) à l'origine d'émissions polluantes importantes.

6.3.2. Les pollutions des masses d'eaux souterraines et artificielles

La vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles est liée au degré d'exposition des ressources à une pollution de surface. Sur le territoire, la majorité des cours d'eau affluents de l'Isle sont sensibles aux prélèvements directs en eaux superficielles.

6.3.2.1. Les pollutions liées aux activités agricoles

L'activité agricole est à l'origine des pollutions diffuses liées aux apports d'engrais (nitrates) et aux traitements phytosanitaires. Les nitrates proviennent des reliquats de fertilisation et de la minéralisation automnale sur les sols laissés à nu après les récoltes. L'incidence de l'activité agricole sur la qualité des ressources en eau n'est pas à négliger.

Les affluents de la rivière Isle sont sensibles aux prélèvements directs en eaux superficielles. Les surfaces irriguées sont importantes sur le territoire communautaire. Diverses pressions se cumulent et interfèrent sur la dimension qualitative des ressources : lessivages agricoles, abreuvement direct du bétail en rivière, utilisation de nitrates, phosphates et pesticides, fertilisation azotée.

Sur la Communauté de communes, 5 communes sont vulnérables aux nitrates : Beauregard-et-Bassac, Clermont-de-Beauregard, Douville, Saint-Georges-de-Montclar et Saint-Martin-des-Combes.

Par le biais du Programme d'Action National et du Programme d'Action Régional, le 6^{ème} programme d'actions « Nitrates » est en cours. Ce programme régional a pour objectif :

- D'éviter les épandages pendant les périodes à risque de fuite de nitrates vers les eaux,
- De raisonner les doses de fertilisants azotés,
- De limiter les fuites d'azotes vers les cours d'eau et les nappes, en particulier par l'instauration de couverts végétaux sur les sols laissés nus entre deux cultures.

La majeure partie du territoire communautaire est située en zone sensible à l'eutrophisation. Toutefois, ces problèmes de pollutions restent limités et localisés.

6.3.2.2. Les pollutions issues des activités industrielles

Les secteurs d'activités émanant le plus de pollution, répertoriés en 2012, sont l'agroalimentaire et la production de papiers et de cartons. Il n'y a pas d'industrie implantée sur le territoire communautaire. Il est à noter que les industries en deçà des seuils réglementaires d'autorisation et de déclaration peuvent constituer également des sources potentielles de pollution des eaux, particulièrement si l'on prend en compte l'effet cumulé.

6.3.3. La pollution des sols

D'après la base de données BASOL (Inventaire des sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant à une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif), la Communauté de communes compte 2 sites BASOL :

- Saint-Jean-d'Eyraud : site SHEBY UNILEVER (dépôts de déchets)

Il n'y a plus d'activité de cette entreprise. Le site est constitué d'un dépôt de déchets, à priori des fûts, enterrés dans un bois au lieu-dit « Bosviel ». Il n'y a que peu de choses visibles en surface. Il existe un tas de couvercles rouillés à un endroit du bois. De faibles suintements

[Tapez ici]

noirâtres présentant une vague odeur d'essence de térébenthine apparaissent sur un chemin forestier en contre-bas du dépôt. Ce dépôt a été découvert par la gendarmerie de Villamblard début 1997.

- Saint-Laurent-des-Hommes : SMD 3 (centre de stockage de déchets).

LES POLLUTIONS

- Une qualité de l'air jugée « bonne »
- Une pollution des masses d'eaux souterraines principalement occasionnée par l'activité agricole avec 5 communes vulnérables aux nitrates
- 2 sites BASOL

6.4. LES NUISANCES SONORES, VISUELLES ET OLFACTIVES

Sources : DREAL Nouvelle-Aquitaine, DDT Loire, EIE SCoT Pays de l'Isle en Périgord

6.4.1. Les nuisances occasionnées par le transport terrestre

Elles sont liées au trafic routier de l'autoroute A89, de la RN21 respectivement classées en en catégories 2 et 3, ainsi qu'à la ligne ferroviaire Coutras-Tulle (qui n'est pas concernée par un classement sonore).

Tableau de classement des infrastructures de transports terrestres et des largeurs maximales des secteurs affectés par le bruit

Niveau sonore de référence $L_{Aeq}(6h-22h)$ en dB(A)	Niveau sonore de référence $L_{Aeq}(22h-6h)$ en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
$L > 81$	$L > 76$	Catégorie 1	300 m
$76 < L \leq 81$	$71 < L \leq 76$	Catégorie 2	250 m
$70 < L \leq 76$	$65 < L \leq 71$	Catégorie 3	100 m
$65 < L \leq 70$	$60 < L \leq 65$	Catégorie 4	30 m
$60 < L \leq 65$	$55 < L \leq 60$	Catégorie 5	10 m

6.4.2. Les nuisances visuelles et olfactives

6.4.2.1. Les nuisances visuelles

Le paysage de la Communauté de communes est impacté d'une part par l'autoroute A89 et ses ouvrages d'art (Les Lèches, Saint-Médard-de-Mussidan, Bourgnac et Beaupouyet) et d'autre part par la ligne à Très Haute Tension (Villamblard, Montagnac-la-Crempse, Saint-Georges-de-Montclar et Maurens).

6.4.2.2. *Les nuisances olfactives*

Sur le territoire, les principales nuisances olfactives plus ou moins ponctuelles, proviennent des exploitations agricoles en fonction des différentes filières (gavage, élevage...).

LES NUISANCES

- **Des nuisances sonores liées aux trafics routier et ferroviaire**
- **Un paysage impact par l'autoroute A89 et ses ouvrages**
- **Des nuisances olfactives modérées liées à l'agriculture**

7. Points clés de l'EIE de la Communauté de Communes

DEMOGRAPHIE DU TERRITOIRE

- Un territoire rural étendu : 43 000 hectares avec une faible densité au km²
- Stabilisation de la population mais une population vieillissante

LE PARC BÂTI

- Un habitat avec des surfaces importantes par rapport au nombre d'occupants
- Une OPAH-RR en cours
- Un habitat dégradé et énergivore

L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- Une ZAE active sur le Mussidanais
- Disparition des commerces dans les centres bourgs
- Un tissu artisanal prédominant dans le Villamblardais
- Le secteur marchand principal pourvoyeur d'emplois
- Une place prépondérante de l'agriculture
- Une activité économique touristique à la marge
- Une OCMR sur le territoire communautaire

LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

- Des offres de transport diversifiées
- Une répartition inégale des voies de communication sur le territoire
- Une seule gare sur la communauté de communes
- Manque de réseau bus

ATTRACTIVITÉ ET CADRE DE VIE

- Répartition inégale de l'accès aux soins
- Déprise médicale sur certains secteurs avec des durées de trajet allongées pour un rdv chez un généraliste
- Des lieux d'accueil de loisirs pour les plus petits et les ados
- Manque d'un lycée sur le territoire
- Des équipements culturels à la marge
- Un tissu associatif sportif développé
- Projet de création d'une 2^{ème} maison de santé

CLIMAT

- Un climat tempéré océanique marqué par un ensoleillement et une pluviométrie importante
- Une faible amplitude thermique

LA TOPOGRAPHIE

- Une altitude variant de 30 à 200 mètres d'altitude

LA GEOLOGIE : trois grandes entités géologiques

- Les fonds de vallées et terrasses alluviales (vallées de l'Isle et de la Crempse)
- Les calcaires lacustres et molasses du Tertiaire
- La présence de quelques calcaires hétérogènes du Crétacé sur le secteur du Villamblardais

LES SOLS ET SOUS SOLS

- L'amplitude des dépôts argileux accumulés de façon discontinue ont façonné une grande diversité de paysages. La présence de calcaires lacustres et molasses constituent des sols pauvres
- Les fonds de vallée et terrasses alluviales (vallées de l'Isle et de la Crempse) constituent des terres fertiles pour l'agriculture

LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET LES BASSINS VERSANTS

- Un réseau hydrographique dense et structuré par la rivière Isle avec un affluent principal : la Crempse.
- Un potentiel en matière de ressource en eau superficielle

LA VALLEE DE L'ISLE, LES VALLEES DE LA DOUBLE, LA VALLEE DE LA CREMPSE LA FAUNE ET LA FLORE

- Concernant la faune patrimoniale (cistude d'Europe, loutre et vison d'Europe), il paraît important pour préserver les populations et les habitats potentiels de maintenir un corridor écologique fonctionnel, avec des zones de quiétude et de reproduction. La présence d'une bonne qualité de l'eau s'avère un paramètre essentiel dans le maintien de ces espèces.
- Des espaces faisant l'objet d'une protection contractuelle : présence de zones Natura 2000 et de ZNIEFF sur la communauté de communes
- Une tourbière remarquable

LES FORETS DE LA DOUBLE ET DU LANDAIS

- Elles constituent avec les rivières, de grands milieux structurants du territoire de la Communauté de communes, du fait de leur diversité d'habitats naturels caractéristiques, elles accueillent des espèces d'intérêt communautaire ou déterminantes, à préserver en priorité.

TRAME VERTE BLEUE

- La trame verte est diversifiée du fait de la présence des massifs et forêts de la Double
- La trame bleue est confortée par la diversité des milieux humides le long de la rivière Isle

LA RESSOURCE FORESTIERE

- Un massif forestier important et diversifié mais morcelé par le parcellaire
- Une ressource sous-exploitée

LA RESSOURCE AGRICOLE

- Une agriculture diversifiée
- Des surfaces agricoles en forte diminution
- Un phénomène de déprise agricole
- Une fragmentation du parcellaire agricole qui fragilise la production

LA RESSOURCE EN EAU

- Un territoire couvert par une ZRE
- Un état écologique et chimique des eaux moyen
- Le bassin de la Crempse sous pression à l'étiage
- L'adduction en potable est le premier préleveur
- Des activités de loisirs peu développées

LES RESSOURCES DU SOUS-SOL

- Une carrière en activité sur le territoire de la Communauté de communes
- Des incidences environnementales potentielles à encadrer

LES DÉCHETS

- La collecte des déchets et assimilés est assurée par le SMD3 (toutes les communes de la CCICP y adhèrent)
- Il existe un site de traitement sur la Communauté de communes : à Saint-Laurent-des-Hommes
- Le volume de déchets verts est en nette augmentation

LA TRANSITION ENERGETIQUE

- Des consommations énergétiques importantes liées au résidentiel et aux transports
- Des émissions conséquentes sur les mêmes secteurs
- Des potentiels en énergies renouvelables
- Un développement de l'intermodalité
- Une filière bois à diversifier et à valoriser
- Une lutte contre la précarité énergétique à renforcer
- Engager une sensibilisation des citoyens à la démarche énergétique territoriale

LES RISQUES NATURELS

- Un risque inondations lié à la rivière Isle et au Caudeau mais également aux eaux de ruissellement
- Un PPRI sur Mussidan, un AZI sur Bourgnac
- Une vulnérabilité territoriale accrue au risque de feu de forêt
- Un aléa mouvement de terrain faible
- Une sensibilité au risque tempête très importante
- Un risque sismique quasi inexistant

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

- Un risque industriel avéré lié à la présence de 4 ICPE sur la Communauté de communes
- Un risque TMD lié à la voie ferrée et au passage de la RD6089 et l'A89
- Un risque lié à la présence d'une ligne Très Haute Tension située sur les communes au Sud-Est de la Communauté de communes
- Un risque de radioactivité faible

LES POLLUTIONS

- Une qualité de l'air jugée « bonne »
- Une pollution des masses d'eaux souterraines principalement occasionnée par l'activité agricole avec 5 communes vulnérables aux nitrates
- 2 sites BASOL

LES NUISANCES

- Des nuisances sonores liées aux trafics routier et ferroviaire
- Un paysage impacté par l'autoroute A89 et ses ouvrages
- Des nuisances olfactives modérées liées à l'agriculture